



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

FIFTEENTH YEAR

906th MEETING: 17 SEPTEMBER 1960

ème SÉANCE: 17 SEPTEMBRE 1960

QUINZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/906)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381): fourth report of the Secretary-General on the implementation of Security Council resolutions S/4387 of 14 July 1960, S/4405 of 22 July 1960 and S/4426 of 9 August 1960 (S/4482 and Add.1-3); letter dated 8 September 1960 from the Permanent Representative of Yugoslavia to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/4485); letter dated 12 September 1960 from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council (S/4506)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/906)	1
Adoption de l'ordre du jour	1

Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381): quatrième rapport du Secrétaire général sur la mise en application des résolutions S/4387 du 14 juillet 1960, S/4405 du 22 juillet 1960 et S/4426 du 9 août 1960 du Conseil de sécurité (S/4482 et Add.1 à 3); lettre, en date du 8 septembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/4485); lettre, en date du 12 septembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/4506)

1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the Official Records.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits in extenso dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux Documents officiels.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

NINE HUNDRED AND SIXTH MEETING

Held in New York, on Friday, 16 September 1960, at 8.30 p.m.

NEUF CENT SIXIEME SEANCE

Tenue à New York, le vendredi 16 septembre 1960, à 20 h 30.

President: Mr. E. ORTONA (Italy).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Ceylon, China, Ecuador, France, Italy, Poland, Tunisia, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/906)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381): fourth report of the Secretary-General on the implementation of Security Council resolutions S/4387 of 14 July 1960, S/4405 of 22 July 1960 and S/4426 of 9 August 1960 (S/4482 and Add.1-3); letter dated 8 September 1960 from the Permanent Representative of Yugoslavia to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/4485); letter dated 12 September 1960 from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council (S/4506).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381): fourth report of the Secretary-General on the implementation of Security Council resolutions S/4387 of 14 July 1960, S/4405 of 22 July 1960 and S/4426 of 9 August 1960 (S/4482 and Add.1-3); letter dated 8 September 1960 from the Permanent Representative of Yugoslavia to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/4485); letter dated 12 September 1960 from the Representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council (S/4506)

1. The PRESIDENT: In accordance with the decisions taken at previous meetings on this question, I shall, with the consent of the Council, invite the representatives of Yugoslavia, Indonesia, Ghana, Guinea, Morocco, Belgium and the United Arab Republic to take seats at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. de Thier (Belgium), Mr. Guaison-Sackey (Ghana), Mr. Caba (Guinea), Mr. Wirjopranoto (Indonesia), Mr. Aboud (Morocco), Mr. Asha (United Arab Republic) and Mr. Vidić (Yugoslavia) took places at the Security Council table.

Président: M. E. ORTONA (Italie).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Ceylan, Chine, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/906)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381): quatrième rapport du Secrétaire général sur la mise en application des résolutions S/4387 du 14 juillet 1960, S/4405 du 22 juillet 1960 et S/4426 du 9 août 1960 du Conseil de sécurité (S/4482 et Add.1 à 3); lettre, en date du 8 septembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/4485); lettre, en date du 12 septembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/4506).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381): quatrième rapport du Secrétaire général sur la mise en application des résolutions S/4387 du 14 juillet 1960, S/4405, du 22 juillet 1960 et S/4426 du 9 août 1960 du Conseil de sécurité (S/4482 et Add.1 à 3); lettre en date du 8 septembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/4485); lettre, en date du 12 septembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/4506)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément aux décisions prises aux séances précédentes du Conseil de sécurité, je vais, avec l'assentiment du Conseil, inviter les représentants de la Yougoslavie, de l'Indonésie, du Ghana, de la Guinée, du Maroc, de la Belgique et de la République arabe unie à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. de Thier (Belgique), M. Guaison-Sackey (Ghana), M. Caba (Guinée), M. Wirjopranoto (Indonésie), M. Aboud (Maroc), M. Asha (République arabe unie) et M. Vidić (Yougoslavie) prennent place à la table du Conseil.

2. The PRESIDENT: I have also received letters from the representatives of Ethiopia [S/4521] and Liberia [S/4522] asking to participate in the discussions of the Council with regard to the situation in the Congo. If there is no objection, I shall invite the representatives of Ethiopia and Liberia to take seats at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. Gebre-Egzy (Ethiopia) and Mr. Dosumu-Johnson (Liberia) took places at the Security Council table.

3. The PRESIDENT: The Council will proceed with its consideration of the question on its agenda. The first speaker on my list for this evening is the representative of Morocco.

4. Mr. ABOUD (Morocco) (translated from French): Before proceeding with my statement, Mr. President, I should like to thank you for the help you have given us and for this opportunity to state our Government's point of view.

5. I wish at the same time to thank the Secretary-General for the help he also has given the delegations that are not members of the Security Council, thus permitting a useful exchange of views which will, I am sure, prove fruitful. Ever since the beginning of the crisis, we have had an opportunity to confer with the Secretary-General as a member of a group of African delegations and we are thus in a position fully to appreciate his tireless efforts and the sincerity of his intentions.

6. Before going any further I should like to take up a point made by the Belgian representative, who said that Belgium was being placed in the dock. I would merely say that times have changed and that the situation in the Congo is changing from hour to hour. Now the roles are reversed and the victim, the Congolese people, is in the dock.

7. I shall limit myself to very general considerations, in the hope of making a contribution to the solution of the crisis.

8. When the United Nations decided to provide assistance in the crisis that had been set in motion in the Congo by insatiable colonial greed, we received the decision with hope and satisfaction. The problem at that time was serious but straightforward, gravid with consequences but still clearly defined. We had to recognize that the colonialist aggression was inexcusable and dangerous, and demonstrate the urgency of prompt action in the cause of justice. The problem was to furnish the Central Government of the Congo with assistance in order to secure the early withdrawal of the Belgian troops, to guarantee and safeguard the territorial integrity of the Congo and, of course, to lend the fullest possible aid and assistance to the Congolese authorities.

9. In conformity with the principles of peace and solidarity which we follow in our relations with Africa and with the world in general, and as an expression of our devotion to the United Nations Charter and our confidence in the Organization's ability to settle disputes peacefully and furnish disinterested assistance to nations which so request, my country was the first

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'ai reçu également une lettre du représentant de l'Ethiopie [S/4521] et une lettre du représentant du Libéria [S/4522], qui demandent à participer aux débats du Conseil sur la situation au Congo. S'il n'y a pas d'objection, j'inviterai le représentant de l'Ethiopie et le représentant du Libéria à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Gebre-Egzy (Ethiopie) et M. Dosumu-Johnson (Libéria) prennent place à la table du Conseil.

3. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil va maintenant passer à l'examen de la question à l'ordre du jour. Le premier orateur sur ma liste pour ce soir est le représentant du Maroc.

4. M. ABOUD (Maroc): Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier de nous avoir facilité la tâche et de nous avoir donné l'occasion de faire connaître le point de vue de notre gouvernement.

5. Je voudrais également remercier le Secrétaire général d'avoir aussi facilité la tâche des délégations non membres du Conseil de sécurité, de manière à permettre un échange de vues utile et qui, j'en suis sûr, portera ses fruits dans l'avenir. Depuis le début de la crise, nous avons eu l'occasion de rencontrer, dans un groupe composé de délégations africaines, le Secrétaire général. Nous avons pu apprécier son effort infatigable et la sincérité de ses intentions.

6. Avant d'entrer également dans le vif du sujet, je voudrais tout simplement relever une remarque faite par le représentant de la Belgique, concernant la qualité d'accusée de la Belgique. Je voudrais dire au représentant de ce pays que les temps ont changé et qu'au Congo les circonstances changent d'heure en heure. Maintenant, les rôles sont renversés et c'est la victime, la population congolaise, qui est au banc de l'accusé.

7. Je me limiterai à des considérations très générales. Notre intention est d'essayer de contribuer au dénouement de la crise.

8. Une note d'espoir et de satisfaction a rayonné dans nos cœurs lorsque les Nations Unies ont décidé d'apporter leur aide à la crise congolaise déclenchée par l'insatiable convoitise coloniale. Le problème, à ce moment-là, était grave mais clair, gros de conséquences mais bien défini. Il s'agissait d'admettre que l'agression colonialiste était inexcusable et dangereuse, et de montrer l'urgence d'une action immédiate en faveur de la justice. Le problème consistait à prêter assistance au Gouvernement central congolais pour obtenir l'évacuation rapide des troupes belges, garantir et sauvegarder l'intégrité territoriale du Congo et, bien entendu, prêter aide et assistance, dans la plus large mesure possible, aux autorités congolaises.

9. Conformément à ses principes de paix et de solidarité sur le plan africain et international en général, conformément aussi à son attachement à la Charte des Nations Unies, à sa confiance en cette organisation pour le règlement pacifique des conflits et l'assistance désintéressée aux nations qui s'adressent à elle, le Maroc avait répondu le

to respond to the Secretary-General's appeal on behalf of the Congolese people and our response was on the most generous scale.

10. Morocco pays tribute to the United Nations for the work it is doing to strengthen international peace and for the humanitarian mission it is carrying out. My country continues to believe that action can best be taken and that the most effective contribution to peace can be made through the United Nations. But it is absolutely essential that the United Nations should not fail in its mission. That would be an international disaster.

11. Further, bearing in mind the substantial contribution that is being made by the Royal Moroccan armed forces, both to the operation under United Nations command and in the form of assistance to the Congolese army, Morocco wishes, in view of current developments in the Congo, to stress the importance it attaches to respect for the sovereignty and prerogatives of the Central Government of the Congo in any United Nations operation. The Central Government is going through difficult times and the situation in the Congo may well go from bad to worse. If the situation is not to deteriorate further, the United Nations must take immediate measures to prevent the withdrawal of the troops placed under its command. All peace-loving nations must act in concert to ensure that the United Nations mission in the Congo achieves its aim while respecting the decisions taken and the sovereignty and prerogatives of the Congolese Government.

12. It is said that the situation in the Congo is confused. Conflicting accounts of events appear in the Press. To illustrate the proportions the confusion has reached, we are even told that we have no choice but to wait and see until the situation becomes clearer.

13. My delegation believes that "confusion" is the right word but it has sometimes been used improperly. As we see it, the situation in the United Nations with regard to the Congo crisis is very clear. Injustice provokes disorder and confusion. However, there is no uncertainty as to who is responsible for the crisis in the Congo. From the beginning the Security Council recognized the existence of a central Government. With the co-operation and at the request of that Government, the Council decided to take action to bring about the speedy withdrawal of all Belgian troops from the entire national territory of the Congo and to preserve the country's territorial integrity. It was the Belgian authorities who were responsible for the crisis. The mission entrusted to the Secretary-General by the Security Council was clear and well defined. Colonialist intrigues have complicated a problem which should have been simple. The multiplicity of imperialist difficulties created by agents of the Union minière du Katanga has been successful in stirring up strife in a nation that has been proclaimed independent and sovereign. But for the United Nations, equivocation is out of the question. If the speedy and total withdrawal of Belgian troops was delayed by colonialist intrigues and the territorial integrity of the Congo could not be promptly ensured, it was simple and logical to return

premier et dans la plus large mesure à l'appel du Secrétaire général en faveur du peuple congolais.

10. Le Maroc rend hommage aux Nations Unies pour le rôle qu'elles ont joué en faveur de la paix internationale et pour leur mission humaine. Notre pays demeure toujours persuadé que la meilleure action et la plus utile à la paix doit être menée dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, il faut absolument que cette mission n'aboutisse pas à un échec; ce serait une catastrophe internationale.

11. Par ailleurs, et compte tenu de l'importance de la contribution des forces armées royales marocaines, aussi bien dans le cadre de l'action sous le Commandement des Nations Unies que dans celui de l'assistance à l'armée congolaise, et en raison du développement actuel de la situation au Congo, le Maroc veut dire aux membres de ce conseil tout le prix qu'il attache au respect de la souveraineté et des prérogatives du Gouvernement central congolais dans toute action des Nations Unies. Le Gouvernement central traverse des circonstances difficiles. La situation au Congo risque d'aller de mal en pis. Pour ne pas l'aggraver davantage il faut que les Nations Unies prennent immédiatement toutes les mesures nécessaires pour éviter le retrait des troupes placées sous leur commandement. Il faut que toutes les nations éprises de paix agissent de concert pour que la mission des Nations Unies au Congo atteigne son but, dans le respect des décisions prises et le respect de la souveraineté et des prérogatives du Gouvernement congolais.

12. On dit que la situation au Congo est confuse. Les dépêches de presse rapportent des nouvelles contradictoires. Pour nous montrer que cette confusion atteint des proportions énormes, on va jusqu'à nous dire qu'on ne peut éviter de rester dans l'expectative et d'être ainsi confiné dans une atmosphère brumeuse.

13. De l'avis de ma délégation, le mot "confusion" est juste. Mais il a été employé parfois improprement. La situation au sein de l'ONU, à propos de la crise congolaise, est pour nous très claire. L'injustice appelle le désordre et la confusion. Cependant, il n'y a aucune équivoque quant aux responsables de la crise congolaise. Le Conseil de sécurité a reconnu dès le début l'existence d'un gouvernement central. Avec la coopération et à la demande de ce gouvernement, le Conseil a décidé d'œuvrer pour l'évacuation rapide de toutes les troupes belges de l'ensemble du territoire national congolais, aussi bien que pour la sauvegarde de l'intégrité territoriale du Congo. Les responsables de la crise étaient les autorités belges. La mission confiée par le Conseil de sécurité au Secrétaire général était claire et bien définie. Les intrigues colonialistes ont rendu compliqué ce problème qui devait être simple. La multiplication des obstacles impérialistes dressés par les agents de l'Union minière du Katanga a réussi à fomentier des troubles dans une nation déclarée indépendante et souveraine. Mais, pour l'Organisation des Nations Unies, aucune équivoque n'est possible. Si l'évacuation rapide et totale des troupes belges était retardée par les intrigues colonialistes et si l'intégrité territoriale du Congo

to the Security Council so that strong measures could be taken to deal with the situation.

14. Belgian aggression and the attempts to Balkanize the Congo are at the root of the evil. It is neither logical nor wise to concentrate on the details and to forget the whole, which constitutes the essence of the problem. We are told that the wise course would be to prevent the cold war from spreading to the African continent. But what is the underlying cause of the evil that may result in the extension and aggravation of the crisis in the Congo? The answer is clear. There can be no doubt that it is colonial aggression and the age-old policy of divide and rule. Any delays on the part of Belgium, any loss of time will impair the prestige of the United Nations and entrench the evil more deeply. Secessionist movements are never expressions of the popular will. They are an imperialist import. The independence of Katanga, if the worst comes to the worst, will not mean that Katanga is independent but that the Union minière du Katanga is independent.

15. On this point the Moroccan and the Congolese peoples are in full agreement. Morocco itself faces a threat of "Katanganization", the carving up of its national territory. In the southern part of Morocco to which the colonialists give the Roman name Mauritania, there is a powerful French mining company with shareholders in other European countries which has for some mysterious reason against all the dictates of common sense received a loan from the International Bank for Reconstruction and Development. Here again, as in the case of Katanga, it is not Mauritania that wants independence. It is the Société des mines de fer de Mauritanie. In itself the problem in the Congo presents no difficulties. It is an instance of the conflict between freedom and domination and it is made more complicated by imperialist intrigues.

16. The United Nations could well take energetic measures, as in the case of the attack on the Suez Canal launched by outworn imperialism. The Congolese problem was so simple in its three aspects; first, respect for the sovereignty, independence and authority of the Central Government; secondly, the rapid and unconditional withdrawal of the aggressor's troops from the whole territory of the Congo, and thirdly, the preservation, without bargaining, of the territorial integrity of the whole Congolese State.

17. This problem, which was so simple despite its gravity, has been complicated by reason of the Security Council's failure to take vigorous measures throughout the national territory of the Congo. Instead of involving only three factors, the problem is becoming increasingly complicated with numerous and varied aspects in addition to the three I mentioned a moment ago.

18. In the first place, the situation has deteriorated, in the sense that what was a temporary crisis has become a chronic crisis and the underlying difficulties are becoming steadily greater.

ne pouvait être promptement assurée, il était simple et logique de revenir encore au Conseil de sécurité pour prendre des mesures énergiques à cet égard.

14. Le mal réside dans l'agression belge et les tentatives de balkanisation. Nulle pensée logique et saine ne peut se permettre de s'attacher à des détails au détriment de l'ensemble, qui constitue le fond du problème. On nous dit que la sagesse recommande d'éviter l'introduction de la guerre froide dans le continent africain. Mais quelle est donc l'origine fondamentale du mal qui risque de conduire le monde à l'extension de la crise congolaise et à son aggravation? La réponse est claire. C'est, sans aucun doute, l'agression coloniale et la politique vieille comme le monde de diviser pour régner. Tout attermoisement de la part de la Belgique, toute perte de temps portera plutôt atteinte au prestige des Nations Unies et enfoncera davantage les racines du mal. Les mouvements sécessionnistes n'expriment jamais la volonté populaire; ils sont une importation impérialiste. L'indépendance du Katanga, en supposant le pire, ne sera pas l'indépendance du Katanga, elle sera plutôt l'indépendance de l'Union minière du Katanga.

15. Le peuple marocain et le peuple congolais sont en parfaite communion de pensées à ce sujet. Le Maroc lui-même est victime aujourd'hui d'une menace de "katanganisation", de morcellement du territoire national. Dans la zone sud du Maroc que le colonialisme baptise du nom romain de Mauritanie existe une puissante compagnie minière française avec des actionnaires d'autres pays européens et l'incompréhensible prêt financier accordé contrairement à tout bon sens par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Là encore, comme dans le cas du Katanga, ce n'est pas la Mauritanie qui veut l'indépendance, mais c'est la Société des mines de fer de Mauritanie qui veut l'indépendance. On voit donc que ce problème congolais ne présente en lui-même aucune difficulté. C'est un exemple de la lutte entre la liberté et la domination. Il est rendu plus compliqué par les intrigues impérialistes.

16. L'Organisation des Nations Unies pouvait très bien prendre des mesures énergiques comme dans le cas de l'agression contre le canal de Suez déclenchée par un impérialisme démodé. Le problème congolais était si simple dans sa trilogie, à savoir: premièrement, le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'autorité du Gouvernement central; deuxièmement, l'évacuation rapide et inconditionnelle des troupes d'agression dans l'ensemble du territoire du Congo; troisièmement, la sauvegarde, sans marchandage, de l'intégrité territoriale de toute la nation congolaise.

17. Ce problème si simple malgré sa gravité est devenu compliqué faute de mesures énergiques prises par le Conseil de sécurité dans tout le territoire national congolais. Au lieu de se composer de trois éléments seulement, il se complique en prenant des aspects multiples et variés, à savoir en plus de la trilogie dont nous venons de parler.

18. Premièrement, le pourrissement de la situation au Congo, c'est-à-dire l'évolution de la crise à caractère temporaire en une crise chronique, en une maladie qui va en s'aggravant.

19. Secondly, there is a dangerous possibility that the crisis may become universal in circumstances that we cannot as yet foresee.

20. Thirdly, there is a vicious circle: the deterioration of the political situation is bringing about economic disaster which will result in a further deterioration in social and political conditions.

21. Fourthly, we come to a distressing aspect and one that directly affects the African States with troops under the United Nations Command. This is one of the most painful aspects, and raises a matter of conscience both for our Governments and our soldiers. The deterioration in the situation has already led United Nations troops recently to take temporary control of the radio station and certain airfields. As a result of the course of events United Nations troops have been obliged to turn their weapons against their African brothers of the Congo and even against certain members of the Central Government. This problem of conscience threatens the morale of the African troops who are faced with the growing possibility of fratricidal action which is diametrically opposed to the high ideals that inspired the United Nations and the participating Governments at the outset. Morocco does not wish to find its troops in the Congo placed in a situation similar to that in which other military contingents in the Congo have found themselves.

22. Fifthly and lastly, the civil war in the town of Bakwanga has faced the United Nations itself with a problem of conscience. In order to protect the innocent who are invariably the victims of civil war, whether in Africa, Europe or elsewhere, the United Nations has introduced further complication, a new problem that is more in the nature of self-contradiction than anything else. The victims were members of the families of certain partisans of secession. The problem faced the United Nations with a dilemma that was the logical outcome of the deterioration of the general situation. Intervention was urgently necessary on humanitarian grounds, but in intervening the United Nations ran the risk of losing sight of the over-all problem by concentrating on minor points whose number could well have increased at a serious and unexpected rate. The over-all problem was and still is the secessionist movements. Further, the United Nations was in danger of falling into another inconsistency of which the Central Government might well accuse it. The Central Government might well contend that the United Nations refuses to intervene in the affairs of the Congo while in fact intervening without admitting that it is doing so.

23. These difficulties could only be solved in one way, by eradicating the evil at its source, in other words by taking radical measures to bring about the complete withdrawal of the Belgian troops and immediate action to preserve the territorial integrity of the Congolese State, with the consent and co-operation of the Central Government.

24. From whatever angle the Congolese crisis is viewed, only one explanation is possible: the crisis is the result of colonial intrigues. It will last as long as this corroding, pathogenic, Balkanizing parasitism continues.

25. A heavy responsibility rests on the Security Council today. Africa has been called the continent

19. Deuxièmement, la possibilité d'universalisation dangereuse de la crise dans des circonstances toujours imprévues.

20. Troisièmement, un cercle vicieux, c'est-à-dire l'aggravation de la situation politique entraînant une catastrophe économique, laquelle envenimera les circonstances sociales et politiques.

21. Quatrièmement, un aspect douloureux, l'un des aspects qui touchent directement les Etats africains ayant des troupes sous le Commandement des Nations Unies. Cet aspect est des plus pénibles, et pose un cas de conscience à la fois à nos gouvernements et à nos soldats. La détérioration de la situation a déjà conduit les troupes de l'Organisation des Nations Unies à se saisir récemment de la station de radio et de certains aérodromes pour un contrôle temporaire. L'évolution des événements était telle que les troupes de l'ONU étaient amenées à braquer leurs armes sur leurs frères africains du Congo et même sur certains membres du gouvernement central. Ce cas de conscience mine le moral des effectifs militaires africains à cause des possibilités d'action fratricide qui risquent de se multiplier et qui sont à l'antipode de l'idéal très élevé ayant au début inspiré l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements participants. Le Maroc veut éviter que ses troupes au Congo ne soient mises dans une situation analogue à celle dans laquelle se sont trouvés d'autres contingents militaires au Congo.

22. Cinquièmement enfin, la guerre civile dans la région de Bakwanga a provoqué un cas de conscience pour l'Organisation des Nations Unies elle-même. Pour protéger des vies innocentes qui sont toujours les victimes des guerres civiles en Afrique, en Europe ou ailleurs, l'ONU allait soulever une nouvelle complication, un nouveau problème qui est plus proche de la contradiction avec soi-même que de toute autre chose. Les victimes appartenaient aux familles de certains partisans de la sécession. Le problème était un dilemme, aboutissement logique du pourrissement de la situation générale. Intervenir était une action humaine et urgente, mais l'intervention risquait de noyer l'ensemble du problème dans des détails qui auraient pu se multiplier à un rythme grave et imprévu. L'ensemble en question était et demeure les mouvements sécessionnistes. De plus, l'Organisation des Nations Unies allait au-devant d'une autre contradiction dont le Gouvernement central pouvait bien l'accuser: ce gouvernement pouvait bien dire que l'ONU s'interdit d'intervenir dans les affaires du Congo tout en y intervenant et sans admettre qu'elle y intervient.

23. Ces situations difficiles n'avaient qu'un seul remède: achever d'extirper le mal dans sa racine, c'est-à-dire prendre des mesures radicales pour l'évacuation totale des troupes belges et la sauvegarde sans délai de l'intégrité territoriale de la nation congolaise, avec le consentement et la coopération du Gouvernement central.

24. De quelque façon qu'on envisage la crise congolaise, on est réduit à une seule explication: la crise congolaise est le résultat des intrigues coloniales; elle durera aussi longtemps que persistera ce parasitisme rongeur, pathogène et balkanisateur.

25. Le Conseil de sécurité est chargé aujourd'hui d'une lourde responsabilité. L'Afrique tout entière

of countless frontiers. The African conscience is as much divided as the geographical map of the continent. This process of division and imperialist Balkanization is continuing. Neo-colonialism in its many guises is not inactive. But the present trials and vicissitudes merely strengthen Africa's determination. The course of history cannot be reversed, despite the wishes of the colonial Powers. After Suez, colonialism was revealed in its true colours and has raised its head for the last time. Colonialism is digging its grave in the Congo.

26. It is the Security Council's duty to follow where history leads. The crisis in the Congo must be reviewed without delay. The resolutions adopted by the Council are still in force. There is in my delegation's opinion no need for further discussion of objectives. The exceedingly urgent question before us is that of taking vigorous measures to ensure the immediate and full implementation of the resolutions adopted. The Suez crisis was brought under control in a few days as a result of the vigorous action taken by our Organization. Why should what was possible in a dispute as grave as the Suez incident be impossible in the no less serious crisis in the Congo?

27. I remember very clearly and with regret the early days of the Congolese crisis and the efforts made in this Council to reach agreement on a firm resolution with a strong operative part. Nothing came of those efforts. The situation grew rapidly worse and the colonialists lost no time in building up the stocks of weapons intended for the secessionist movements. The future was gloomy and the Congolese people were driven to despair. As Africa and the colonialist countries do not speak the same ideological language, no meeting of minds was possible. The colonial Powers can only work with puppets, the ambitious or the opportunists. They belong to one world, we to another. The worst was to happen. A desperate people was facing unsurmountable difficulties. But colonialism is ruthless and knows no compassion. On the contrary it takes pride in doing evil and has the brazen audacity to describe it as good.

28. After keeping the Congolese people in ignorance and servitude for eighty years, colonialism, like all outmoded institutions, is determined to perpetuate its domination by means of division, corruption and a stranglehold on all the resources of the Congolese people. African thinking and the African programme are precisely the reverse of this approach which can only be described as a perversion of the human conscience. What we seek for the Congo is genuine political and economic independence under the leadership of a patriotic, sovereign Central Government which is respected throughout the world, and the preservation of the territorial integrity of the Congo without delay or haggling. Any weakness in securing these conditions essential to the restoration of law and order will involve an inexcusable loss of time.

29. The various factors in the Congo crisis are inter-related. The withdrawal of the Belgian troops, the secessionist or Balkanization movements, internal

a été appelée "le continent aux frontières innombrables". Les Africains ont une conscience aussi déchirée que la carte géographique de leur continent. Ce processus de déchirement moral et de balkanisation impérialiste continue. Le néo-colonialisme au visage maquillé de multiples couleurs n'est pas inactif. Mais la volonté africaine se forge solidement dans les adversités et vicissitudes du temps. L'histoire est irréversible, n'en déplaise aux puissances coloniales. Après Suez, le colonialisme démasqué est encore debout pour la dernière fois; il creuse et approfondit sa tombe au Congo.

26. Le devoir du Conseil de sécurité est de suivre le sens de l'histoire. La crise congolaise doit être reconsidérée sans délai. Les résolutions adoptées par le Conseil sont toujours en vigueur. Il est, de l'avis de notre délégation, superflu de parler à nouveau des buts à atteindre. La question qui se pose d'extrême urgence consiste plutôt à prendre des mesures énergiques pour l'application immédiate et totale de ces résolutions. La crise de Suez a été contrôlée en quelques jours, grâce à l'action énergique de notre organisation. Pourquoi donc ce qui était possible dans un conflit aussi grave que celui de Suez devient-il impossible dans une crise non moins grave au Congo?

27. Je me rappelle fort bien et à regret les premiers jours de la crise congolaise et les tentatives faites au sein du Conseil pour arriver à un accord sur une résolution ferme, avec un dispositif énergétique. Rien de cela n'a pu voir le jour. La situation s'aggravait rapidement. Les colonialistes augmentaient en toute hâte le stock d'armes destiné aux mouvements sécessionnistes. L'avenir était sombre. Le peuple congolais était acculé au désespoir. Comme l'Afrique d'un côté et les pays colonialistes de l'autre ne parlent pas le même langage idéologique, aucun accord de pensée n'était possible. Les puissances coloniales ne savent travailler qu'avec des fantoches, des ambitieux ou des opportunistes. Elles appartiennent à un monde; nous appartenons à un autre. Le pire allait se produire. Un peuple désespéré était en proie à des difficultés inextricables. Mais le cœur dur du colonialisme ne connaît pas de sentiments charitables. Bien au contraire, il est fier d'avoir fait un mal qu'avec une audace incompréhensible il qualifie de bien.

28. Après avoir maintenu pendant 80 ans le peuple congolais dans l'ignorance et la servitude, le colonialisme, comme toute chose qui vieillit, s'attache à perpétuer sa domination au moyen de la division, de la corruption et de la mainmise sur les ressources de toutes sortes de la nation congolaise. Notre pensée et notre programme, à nous Africains, sont justement l'inverse de cette orientation qui ne peut être qualifiée que de perversion de la conscience humaine. Ce que nous voulons pour le Congo, c'est une véritable indépendance politique et économique sous la conduite d'un gouvernement central patriote, souverain et respecté dans le monde, avec enfin la sauvegarde de l'intégrité territoriale obtenue sans délai ni marchandage. Toute défaillance à obtenir ces conditions indispensables au rétablissement de l'ordre sera une perte de temps inexcusable.

29. Les différents facteurs du tableau de la crise congolaise sont liés les uns aux autres. L'évacuation des troupes belges, le mouvement de sécession ou

stability, external security, human rights, governmental sovereignty, United Nations assistance, the economic and social situation—all these and other factors cannot be considered in isolation. They are part of the complete picture of a situation that is one and indivisible. But in this picture only two factors can be considered the cause of the evil, the virulent germ from which the crisis grew: the open or camouflaged aggressive presence of Belgian forces, and the secessionist movements fostered from abroad by colonialism.

30. The other factors are only symptoms of the disease; they are consequences that arose after disorder had been started by the foreign forces of aggression and division.

31. It is for that reason that we believe that the only logical remedy is to eradicate the evil by taking vigorous measures. We must take prompt and radical action. The dividing line between evolutionary and revolutionary methods is becoming indistinct in our time. If we fail to take such action, we shall face a series of dangers as a result of colonialist intrigues: first, a permanent revolution against the chaos created by imperialism masquerading as pseudo-independence; secondly, a continuing revolution against any premeditated attempt to bring the country under foreign trusteeship; thirdly, social upheaval in the form of political or pseudo-ideological conflicts; fourthly—the most serious factor—a chronic state of instability and disorder manifested in a succession of revolts and revolutions. If this should happen, the world will be playing with fire in Africa.

32. It is the characteristic of our times that the peoples govern their own destinies. Any government or policy in conflict with the aspirations of the people will soon be brought to nought and destroyed. We have seen several examples in Africa, the Middle East and elsewhere.

33. To sum up, my delegation believes that the future of Africa is linked with that of the United Nations, in which we place our hopes. The eradication of the last vestiges of colonialism is the only answer to the crisis in the Congo. The Advisory Committee on the Congo convened by the Secretary-General—and we are grateful to him for doing so—should be available as often as possible to assist him in following developments in United Nations activities and the situation in the Congo. Lastly, we must not become so preoccupied with details that we forget the over-all problem and we must take vigorous action to ensure that time does not work against us.

34. The Moroccan Government earnestly hopes that the United Nations mission in the Congo will be crowned with success as soon as possible. There is no alternative to the complete and speedy implementation of the Security Council's decisions as set forth in the resolutions in force. What might be described as a surgical operation is urgently necessary. Without it I do not see how we can break the deadlock.

35. We know that the Congo, like all colonies which have become independent, is a rich country with a poverty-stricken population. It needs prompt and substantial technical and financial aid. But if we fail to restore its effective independence and sovereignty

balkanisation, la stabilité intérieure, la sécurité extérieure, les droits de l'homme, la souveraineté gouvernementale, l'œuvre bienfaisante des Nations Unies, la situation économique et sociale, tous ces facteurs et d'autres encore, ne peuvent être dissociés les uns des autres. Ils représentent le tableau complet d'un même tout. Mais seuls deux facteurs dans ce tableau sont à l'origine du mal et ils constituent le microbe virulent de la crise: la présence agressive, ouverte ou camouflée, des forces belges, et les tentatives de sécession provoquées à l'extérieur par le colonialisme.

30. Les autres facteurs sont seulement des signes de la maladie; ils constituent des conséquences survenues après que le désordre a été déclenché par les forces étrangères d'agression et de division.

31. C'est pourquoi nous pensons que le seul remède logique est l'extirpation du mal par des mesures énergiques. Il faut agir vite et d'une manière radicale. Entre les méthodes évolutionnistes et les méthodes révolutionnaires, la ligne de démarcation devient presque impalpable de nos jours. Si nous n'agissons pas, nous courons au-devant des dangers qui sont la conséquence des intrigues colonialistes, à savoir: en premier lieu, une révolution permanente contre le désordre établi par l'impérialisme camouflé dans le cadre d'une pseudo-indépendance; en deuxième lieu, une révolution continue contre toute tentative de tutelle préméditée à l'extérieur; en troisième lieu, un déchirement social dans le cadre des luttes politiques ou pseudo-idéologiques; en quatrième lieu — et c'est le facteur le plus grave — un état chronique d'instabilité et de désordre sous forme de révoltes ou de révolutions successives. Dans ces circonstances, le monde jouerait avec le feu en Afrique.

32. La caractéristique de notre époque est que les peuples dirigent leurs destinées. Tout gouvernement et toute politique qui s'opposent aux aspirations populaires seront bientôt vains et bientôt détruits. Nous avons, à cet égard, plusieurs exemples en Afrique, au Moyen-Orient et ailleurs.

33. En résumé, notre délégation pense que l'avenir de l'Afrique est lié à celui de l'Organisation des Nations Unies, dans lequel nous plaçons nos espoirs. L'extirpation des derniers vestiges coloniaux est la seule réponse à la crise congolaise. Le Comité consultatif pour le Congo convoqué par le Secrétaire général — et nous lui en savons gré — doit être le plus fréquemment possible à la disposition du Secrétaire général pour suivre l'évolution de l'œuvre des Nations Unies et de la situation au Congo. Enfin, il ne faut pas noyer l'ensemble dans les détails; il faut prendre les mesures les plus énergiques pour ne pas être débordés et devancés par le temps.

34. Le Gouvernement marocain souhaite ardemment que la mission confiée à l'ONU au Congo soit couronnée de succès dans le plus bref délai. L'application complète et rapide des décisions du Conseil de sécurité qui figurent dans les résolutions en vigueur n'a pas d'alternative. Une sorte d'opération chirurgicale s'impose de toute urgence. Sans cela, nous ne voyons pas comment nous pouvons sortir de l'impasse.

35. Nous savons bien que le Congo, comme toutes les colonies devenues indépendantes, est un pays riche avec une population pauvre; il a, bien entendu, besoin d'une aide technique et financière substantielle et urgente. Mais, sans lui restituer son indépendance et

and do not give it effective territorial unity, we shall be putting the cart before the horse. We hope on the contrary that the Security Council will take measures that will make it unnecessary for it to return to this unhappy problem. The Secretary-General knows how enthusiastically we responded to his appeals and how glad we were to co-operate with him; he knows how sincerely we desire to work for the good of the United Nations. We are doing everything to ensure that the hopes we have placed in our Organization are not disappointed.

36. Morocco is participating in the United Nations military command in the Congo. At the request of the Central Government of the Congo it has placed its services at the disposal of the Congolese National Army. We are confident that the military command of the international Force will successfully accomplish its mission of securing the total and immediate withdrawal of the Belgian troops and preserving the territorial integrity of the Congo. If this does not happen, we shall feel that the United Nations mission has failed in a way that bodes ill for the future.

37. Every man hopes that his family may never need the services of a doctor. It is our hope that the Congo may cease to need the military assistance of the United Nations.

38. The PRESIDENT: I give the floor to the representative of France, who wishes to exercise his right of reply.

39. Mr. MILLET (France) (translated from French): The representative of Morocco saw fit to refer to a country, Mauritania, which will shortly become independent at the freely expressed wish of its people. That reference was entirely extraneous to our debate; I simply wish to stress this fact and to add that my delegation denies the validity, both in form and in substance, of the statements made by the representative of Morocco.

40. The PRESIDENT: Before I give the floor to the next speaker, I should like to draw the attention of the Council members to a joint draft resolution on the subject under discussion, which has just been submitted by the representatives of Ceylon and Tunisia [S/4523].

41. Mr. VIDIC (Yugoslavia): In addressing the Council again I wish, first of all, to point out that the developments in the Congo during the last few days, and particularly the repeated attempts to overthrow the legal Government of the Republic of the Congo, have once again dramatically demonstrated the necessity of such urgent steps by the Security Council as would help to stop the present course of events, whose direct consequences are threatening the world. All that has taken place at this table this week also proves that we were right in insisting on the urgent convening of the Security Council.

42. It is precisely because we are confronted by a very grave situation that I wish to emphasize the extraordinary importance of this meeting of the Security Council. Its conclusions and decisions will determine in the greatest measure whether the situation will continue to become more and more complicated and

sa souveraineté réelles, sans lui donner son unité territoriale effective, nous aurions mis la charrue devant les bœufs. Nous souhaitons, bien au contraire, que le Conseil de sécurité prenne ses dispositions afin de ne plus avoir à revenir sur ce douloureux problème. Le Secrétaire général sait avec quel enthousiasme nous avons répondu à ses appels; et avec quelle joie nous avons travaillé en collaboration avec lui; il sait avec quelle sincérité nous voulons œuvrer à la grandeur de l'Organisation des Nations Unies. Nous faisons tout pour que nos espoirs dans notre organisation ne soient pas déçus.

36. Le Maroc participe au commandement des troupes des Nations Unies au Congo. A la demande du Gouvernement central congolais, il a mis ses services à la disposition de l'armée nationale congolaise. Nous sommes confiants que le commandement militaire des forces internationales mènera à bien sa tâche consistant dans l'évacuation totale et immédiate des troupes belges et dans la sauvegarde de l'intégrité territoriale du Congo. Sans cela, nous considérerons que la mission de l'Organisation des Nations Unies a abouti à un échec néfaste pour l'avenir.

37. Ce qu'un homme souhaite pour sa famille, c'est de ne jamais avoir besoin des services d'un médecin. Ce que nous souhaitons au Congo, c'est de ne plus avoir besoin de l'assistance militaire des Nations Unies.

38. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la France, qui désire exercer son droit de réponse.

39. M. MILLET (France): Le représentant du Maroc a cru bon de faire allusion à un pays, la Mauritanie, qui sera sous peu indépendant par la libre volonté de son peuple. Cette allusion est totalement étrangère à notre débat; je veux simplement le souligner et ajouter que, dans la forme comme sur le fond, ma délégation s'inscrit en faux contre les affirmations du représentant du Maroc.

40. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je me permets d'attirer l'attention des membres du Conseil sur un projet de résolution relatif à la question qui nous occupe; le texte vient d'en être déposé par les représentants de Ceylan et de la Tunisie [S/4523].

41. M. VIDIC (Yougoslavie) [traduit de l'anglais]: En prenant à nouveau la parole, je voudrais tout d'abord faire observer que l'évolution de la situation au Congo au cours de ces derniers jours, et en particulier les tentatives répétées de renverser le gouvernement légal de la République du Congo ont, une fois de plus, fait ressortir de façon dramatique la nécessité, pour le Conseil de sécurité, de prendre d'urgence des mesures aidant à enrayer une succession d'événements qui constituent aujourd'hui pour le monde une menace directe. Les débats qui se sont déroulés cette semaine autour de cette table prouvent également combien nous avons raison de demander avec insistance la réunion d'urgence du Conseil.

42. C'est précisément parce que nous nous trouvons devant une situation très grave que je tiens à souligner l'importance extraordinaire que revêt cette réunion du Conseil de sécurité. Selon les décisions et conclusions auxquelles aboutira le Conseil, la situation continuera de se compliquer et de devenir plus

dangerous, or whether such a turn of events is to be stopped in the interests of the Republic of the Congo, of the peace of the world and of the prestige of the United Nations.

43. Members of the Security Council, the resolutions adopted by you on the situation in the Congo are perfectly clear. I tried to demonstrate in sufficient detail in my speech of 9 September [896th meeting] the precise and adequate nature of the most important provisions of those resolutions. However, as I pointed out on that occasion, developments did not take a course corresponding to the provisions of those resolutions. The principles on which they are founded have been distorted in the name of non-intervention by the United Nations in the internal affairs of the Congo.

44. We have considered very carefully the remarks of the Secretary-General [896th and 904th meetings] on our statement of 9 September. Without casting doubts on the good intentions of the Secretary-General and other United Nations representatives in the Congo, my delegation feels in duty bound to state that the principle of non-intervention by the United Nations in the internal affairs of the Congo has become a brake slowing down any adequate action aimed at implementing strictly the resolutions of the Security Council. This fact has been used to continue the outside interference in the internal affairs of the Republic of the Congo in most diverse forms. Aside from the malevolent procrastinations in the withdrawal of foreign troops, which is completely harmful to the normalization of conditions in the country, most positive attempts to break up the Republic of the Congo and to organize a conspiracy against the legal Government have continued up to this moment. The departure from the course already adopted was, in the first instance, caused by the action of Belgium using the natural difficulties of the new State and its Government to forestall the realization of independence in order to retain certain colonial possessions by various means which I described in my earlier statement. In short, the non-intervention of the United Nations was used to continue the intervention I described, while relying on the misuse of the principle of the right of self-determination, about which I am going to speak now.

45. Thus the recently achieved independence and territorial integrity of the Congo was brought into the greatest danger. As I have said, an attempt has been made to find support in the flagrant misuse of the principle of the right of self-determination. This principle is now invoked by the very group which is encouraged by those who had for decades made it impossible for the Congolese people to realize its right of self-determination, self-government and independence.

46. There is no need to dwell on the fact that my delegation firmly maintains the principle of the right of self-determination. It is known well enough to what extent and in what manner the representatives of Yugoslavia, within the framework of the United Nations and otherwise, have defended that right on all occasions. In a situation such as that now prevailing in the Congo, however, this principle can be applied only if the complete independence of the country as a whole is duly respected. Only the full independence of the

dangereuse, ou bien, au contraire, il sera possible d'enrayer ce processus, dans l'intérêt de la République du Congo, de la paix du monde et du prestige de l'Organisation des Nations Unies.

43. Les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité à propos de la situation au Congo sont des plus claires. Dans mon intervention du 9 septembre [896ème séance], je me suis efforcé de bien faire ressortir en détail la nature précise et idoine des dispositions les plus importantes de ces résolutions. Cependant, comme je l'ai dit alors, les événements n'ont pas évolué conformément aux dispositions de ces résolutions, dont les principes directeurs ont été déformés au nom de la notion de non-intervention de l'Organisation des Nations Unies dans les affaires intérieures du Congo.

44. Nous avons examiné avec beaucoup d'attention les remarques que le Secrétaire général a faites [896ème et 904ème séances] au sujet de notre déclaration du 9 septembre. Sans vouloir mettre en doute les intentions du Secrétaire général et des autres représentants de l'ONU au Congo, ma délégation se voit dans l'obligation de déclarer que le principe de la non-intervention de l'ONU dans les affaires intérieures du Congo est devenu un frein qui ralentit toute action tendant efficacement à la stricte mise en application des résolutions du Conseil de sécurité. On en a profité pour poursuivre une intervention extérieure dans les affaires internes de la République du Congo, sous les formes les plus diverses. Indépendamment des retards voulus dans le retrait des troupes étrangères, qui contrarient au plus haut point la reprise de la vie normale dans le pays, certains ont continué jusqu'à ce jour de s'employer par tous les moyens à semer la dissension et à organiser un complot contre le gouvernement légal. Si la ligne de conduite adoptée à l'origine n'a pas été suivie, c'est tout d'abord à cause des actes de la Belgique, qui a profité des difficultés naturelles que traversaient le nouvel Etat et son gouvernement légitime pour entraver l'accession à l'indépendance effective, afin de conserver certaines possessions coloniales, par divers moyens que j'ai décrits dans ma précédente déclaration au Conseil. Bref, le principe de la non-intervention de l'ONU a été utilisé pour poursuivre l'intervention que j'ai décrite, en s'appuyant sur l'emploi abusif du principe du droit à l'autodétermination, dont je vais parler maintenant.

45. C'est ainsi que les plus graves dangers en sont venus à peser sur l'indépendance à laquelle venait d'accéder le Congo et sur son intégrité territoriale. Comme je l'ai dit, on a essayé de s'appuyer sur un abus flagrant du principe d'autodétermination. Ce principe, nous l'entendons aujourd'hui invoquer par ce groupe même qu'encouragent ceux qui, depuis des dizaines d'années, empêchaient le peuple congolais de réaliser ses droits à l'autodétermination, à l'autonomie et à l'indépendance.

46. Je n'ai pas besoin de souligner que ma délégation défend fermement le principe du droit à l'autodétermination. On ne sait que trop de quelle manière et jusqu'à quel point les représentants de la Yougoslavie, au sein de l'ONU ou en dehors d'elle, se sont en toute occasion faits les défenseurs de ce droit. Or, dans une situation comme celle qui existe aujourd'hui au Congo, ce principe ne peut s'appliquer que si l'indépendance complète du pays dans son ensemble est respectée comme il se doit. Seuls l'indépendance complète

Congo, and respect of that independence by all concerned, can now ensure the normal process of democratic internal development. Only that can bring about, on a free basis, the solution of the problems of the organization of the State and the democratic implementation of the principle of self-determination. Without that, hypocritical invocations of the right of self-determination by the secessionist group inspired from the outside have been in fact, and will continue to be, only one of the weapons of foreign intervention aimed against the independence the Republic of the Congo as a whole and its individual parts, as well as against the Congolese people in general.

47. That is why we must not allow the Government of the Republic of the Congo—the legal Government of a country which has been recommended by the Security Council for membership of the United Nations—to be put in an equal position with puppet groups and illegal armed formations in the service of foreign interests. Even less should we allow ourselves to permit this Government to be put into an unfavourable position in relation to the latter. The United Nations Force in the Congo should help the Government of the Republic to exercise its authority over the whole of the territory of the country. The relevant resolution of the Security Council stipulates that. It corresponds to the interests of relaxation of tension and the re-establishment of law and order in the Congo. It alone opens up a clear perspective of finding a way out of the prevailing dangerous situation. If only because of the outside help and support for the groups waging the fight against the legal Government, half-way measures are not possible without their being directly detrimental to the Republic of the Congo and to the prestige of the United Nations.

48. As we have seen, the correctness of the United Nations in the Congo up to this moment and certain interpretations of non-intervention by the Organization in internal affairs have already been amply misused by the Belgians, who have no similar scruples, and the protests addressed by the Secretary-General to the Belgian Government bear ample witness to this. We have previously stated the pertinent facts.

49. In order to avoid further complications and a radical deterioration of the situation in the Congo, the Security Council and the Command of the United Nations Force should not at this juncture, in our opinion, hesitate before measures such as the request that all armed groups which are not based on the constitution and laws of the Republic of the Congo be disarmed, with a corresponding guarantee that there would be no reprisals. The United Nations Force in the Congo should take an active part in bringing this measure into effect. It is a measure which would bring peace to the Congo in the speediest and most efficient manner. It would eliminate the most dangerous forms of foreign interference and make possible a change to peaceful and normal political development. If some secessionist and conspiratorial groups were not to respond to it that fact would clearly prove that they opposed action by the United Nations to bring about the normalization of conditions in the Congo.

du Congo et le respect de cette indépendance par toutes les parties intéressées pourront maintenant assurer le processus normal de développement démocratique interne. Il faut absolument que cette condition soit remplie si l'on veut aboutir, dans des conditions de liberté, à la solution des problèmes de l'organisation de l'Etat et à l'application démocratique du principe d'autodétermination. Sinon, le droit à l'autodétermination, hypocritement invoqué par le groupe des partisans de la sécession inspiré de l'extérieur, n'est en fait et continuera de n'être que l'une des armes dont l'intervention étrangère menace l'indépendance de la République du Congo dans son ensemble et dans ses divers éléments constitutifs, aussi bien que le peuple congolais en général.

47. C'est pourquoi nous ne saurions permettre que le Gouvernement de la République du Congo — gouvernement légal d'un pays dont le Conseil de sécurité a recommandé l'admission à l'Organisation des Nations Unies — soit mis sur le même pied que des groupes fantoches et des formations armées illégales au service d'intérêts étrangers. Nous devons moins encore permettre que ce gouvernement soit mis dans une situation défavorable par rapport à ces groupes. La Force des Nations Unies au Congo doit aider le Gouvernement de la République à exercer son autorité sur l'ensemble du territoire. C'est là ce que prévoit la résolution pertinente du Conseil de sécurité. Et il y a là le moyen de réduire la tension et de rétablir l'ordre public au Congo. C'est sur cette base seulement que l'on peut clairement discerner la possibilité de mettre un terme aux dangers de la situation actuelle. Ne serait-ce qu'en raison de l'aide apportée de l'extérieur aux groupes qui mènent le combat contre le gouvernement légitime, les demi-mesures ne sont pas possibles: elles ne feraient que nuire directement à la République du Congo et au prestige de l'ONU.

48. Comme nous l'avons vu, l'attitude correcte adoptée par l'Organisation des Nations Unies au Congo jusqu'à présent et certaines interprétations de la non-intervention de l'ONU dans les affaires intérieures ont déjà permis de nombreux abus de la part des Belges, qui ne s'encombrent pas de scrupules en la matière, comme les protestations adressées par le Secrétaire général au Gouvernement belge le montrent abondamment. Nous avons précédemment rappelé les faits à cet égard.

49. Si l'on veut éviter de nouvelles complications et une aggravation radicale de la situation au Congo, il faut, selon nous, que le Conseil de sécurité et le Commandement de la Force des Nations Unies, dans la conjoncture actuelle, n'hésitent pas à prendre toutes mesures voulues et, par exemple, à demander le désarmement de tous les groupes armés qui existent hors du cadre de la Constitution et des lois de la République du Congo, tout en obtenant en contrepartie de la garantie qu'il ne sera pas exercé de représailles. La Force des Nations Unies au Congo doit elle-même prendre une part active à l'application de cette mesure, qui ramènerait la paix au Congo de la manière la plus rapide et la plus efficace, tout en éliminant les formes les plus dangereuses d'intervention étrangère et en facilitant la transition vers une vie politique pacifique et normale. Si certains groupes de conspirateurs et de partisans de la sécession ne répondent pas à cet appel, ils

50. Such a situation would, naturally, require additional steps by the United Nations in consultation and co-operation with the Government of the Republic of the Congo. Obviously there can be no doubt of this as it is sufficiently demonstrated by all the previous discussions in the Security Council, by the reports of the Secretary-General and by other documents that the position of the United Nations Force in the Congo, under conditions of a deepening crisis provoked by outside interference and intervention, is very delicate, and that the tasks of the Force are extremely difficult and serious.

51. Precisely because of this and in order to carry out the real task of the United Nations in the Congo, a task which we support, it is necessary to correct certain short-comings and mistakes in its activities, for these short-comings and mistakes can have unpredictable repercussions on the future of the Republic of the Congo, on relations in that part of the world and on peace in general, not to speak about the prestige of our Organization. There is still time, although not much of it, to correct all this.

52. With reference to this, I would like to point out that the actions of the Government of Belgium and of those lending in one way or the other their support to Belgium are the main cause of the creation of a serious danger and the introduction of the cold war into that area. It will be difficult to avoid this unless the United Nations undertakes the necessary steps and measures; otherwise the outlook will be black indeed.

53. I feel compelled to reiterate that now we must deal with the necessity of effectively stopping all outside interference and of bringing the relations and co-operation between the Command of the United Nations Force and the Government of the Republic of the Congo into harmony with the principles contained in the resolutions of the Security Council on this question. Precisely because of this it is so necessary to point out to the Command of the United Nations Force and to those who bear the responsibility for its activities their essential task and the effective methods for carrying it out. In doing so the only criterion which is valid, which should be used to judge the United Nations activities in the Congo and which is at the same time not controversial but contained in previous resolutions of the Security Council is United Nations assistance to the Government of the Congo and co-operation with it in the defence of the independence, territorial integrity and sovereignty of the Republic.

54. I intend to reiterate here, answering at the same time the Secretary-General's remarks, why my delegation attaches so much weight to the Security Council resolution of 14 July 1960 [S/4387]. This resolution, in the opinion of my delegation, is of basic importance in order to evaluate all the activities of the United Nations in the Congo simply because it was on the basis of the legal authority of this resolution that the United Nations Force in the Congo was created. It was on this basis that the Member States of the United

prouveront clairement par là même qu'ils s'opposent à l'action menée par l'Organisation des Nations unies pour rétablir au Congo une situation normale.

50. En pareil cas, l'Organisation des Nations Unies serait naturellement appelée à prendre d'autres mesures, en consultation et en collaboration avec le Gouvernement de la République du Congo. Il ne saurait y avoir là-dessus aucun doute, car il ressort assez clairement de toutes les discussions précédentes du Conseil de sécurité, des rapports du Secrétaire général et des autres documents pertinents que la Force des Nations Unies au Congo se trouve, vu la crise de plus en plus grave provoquée par l'intervention et l'ingérence étrangères, dans une situation fort délicate, et sa mission est aussi difficile qu'importante.

51. C'est précisément pour cette raison et afin d'accomplir la tâche réelle qui incombe aux Nations Unies au Congo — tâche à l'exécution de laquelle nous apportons notre appui — qu'il faut remédier à certaines imperfections et à certaines erreurs, qui risquent d'avoir des répercussions encore imprévisibles sur l'avenir de la République du Congo, sur les relations dans cette partie du monde et sur la paix en général, sans parler du prestige de notre organisation. Il est encore possible de remédier à toutes ces erreurs, mais il n'y a pas de temps à perdre.

52. A cet égard, je voudrais faire observer que c'est aux actes du Gouvernement belge et de ceux qui, d'une façon ou d'une autre, accordent leur appui à la Belgique que sont dues en majeure partie l'existence de ce grave danger et l'introduction de la guerre froide dans cette région. Il sera difficile d'y parer à moins que l'ONU ne prenne les mesures nécessaires; sinon, les perspectives seront des plus sombres.

53. Je tiens à répéter qu'il est maintenant de notre devoir de faire en sorte qu'il soit effectivement mis terme à toute ingérence étrangère et que les relations et la collaboration entre le Commandement de la Force des Nations Unies et le Gouvernement de la République du Congo soient bien conformes aux principes énoncés dans les résolutions du Conseil de sécurité. C'est précisément pour cette raison qu'il s'impose à tel point de bien faire comprendre au Commandement de la Force des Nations Unies et à ceux qui sont responsables de son action ce que sont leur tâche essentielle et les moyens efficaces de l'accomplir. Pour ce faire, le seul critère valable d'après lequel on puisse juger l'action de l'ONU au Congo et qui en même temps ne prête pas à controverse — puisqu'il figure dans les résolutions précédentes du Conseil de sécurité — est l'assistance des Nations Unies au Gouvernement du Congo et la coopération avec ce gouvernement pour défendre l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République.

54. Je tiens à redire ici, en répondant par la même occasion aux remarques du Secrétaire général, pourquoi ma délégation attache tant d'importance à la résolution du Conseil de sécurité en date du 14 juillet 1960 [S/4387]. Cette résolution, de l'avis de ma délégation, est d'une importance fondamentale pour juger toutes les activités des Nations Unies au Congo, car c'est sur la base juridique constituée par cette résolution qu'a été créée la Force des Nations Unies au Congo. C'est sur cette base que les Etats Membres

Nations put their units at the disposal of the Command of the United Nations Force. Finally, and this is particularly important, this resolution contains full and precise instructions on the nature of the relations between the representatives of the United Nations in the Congo and the Government of the Republic of the Congo, instructions which are in full accordance with the purposes of the United Nations action in the Congo and with the development of the Republic of the Congo as an independent and equal member of the international community.

55. I wish to repeat something which I pointed out in my statement of 9 September. If we do not begin to act to implement fully the resolutions of the Security Council, the Government of the Republic of the Congo, finding itself the object of new attacks encouraged and organized from the outside, would naturally have to turn to its friends for help and friendly nations would be compelled to take this help into more serious consideration, with all that this would inevitably involve. But before this happens, everything should be done to avoid it, since the negative consequences of such a development are obvious.

56. It is in the interests of the peoples of the Congo, of Africa and of the world that the cold war should not be extended to that area which, as a whole, needs peace so that the countries which are acquiring their independence now may begin the great creative work awaiting them. So much the greater is the responsibility of the United Nations for the strict implementation of the resolutions of the Security Council because the United Nations has the power and the duty to save the Congo and that part of the world in general from the dangerous consequences of the cold war. This is at the same time in accordance with its general task of relieving the cold war in the whole of the world in favour of an era of active and peaceful co-operation among peoples.

57. Allow me in conclusion to say a few words in connexion with creating a United Nations fund for the Congo. Of course my Government stands for a voluntary United Nations fund for the Republic of the Congo. This is necessary for reasons given by the Secretary-General and mentioned by many other speakers. Financial aid should be given through the Government of the Republic of the Congo or, if you wish, in co-operation with that Government. For reasons already mentioned, we support this idea.

58. Mr. GEBRE-EGZY (Ethiopia): Mr. President, I thank you very much for giving me this opportunity to deliver a very brief message from H.M. Haile Selassie I, Emperor of Ethiopia. The message is:

"Because the grave situation in the Republic of the Congo is deteriorating from day to day rather than improving, and inasmuch as it has become difficult to implement the series of Security Council resolutions, the United Nations should not limit itself only to the maintenance of peace and security in the Republic of the Congo; it should also seek a solution

de l'ONU ont mis leurs unités à la disposition du Commandement de la Force des Nations Unies. Enfin, et c'est là un point d'une importance particulière, cette résolution contient des instructions précises et détaillées sur la nature des relations entre les représentants de l'ONU au Congo et le Gouvernement de la République du Congo, instructions qui concordent entièrement avec les buts de l'action des Nations Unies au Congo et avec le développement de la République du Congo en tant que membre indépendant, parmi ses pairs, de la communauté internationale.

55. Je voudrais répéter ici ce que j'ai déjà souligné dans ma déclaration du 9 septembre. Si nous ne commençons pas à agir pour mettre pleinement en application les résolutions du Conseil de sécurité, le Gouvernement de la République du Congo, se trouvant l'objet de nouvelles attaques encouragées et organisées de l'extérieur, devra tout naturellement se tourner vers ses amis pour qu'ils l'aident, et les nations amies se verront dans l'obligation de prendre plus sérieusement en considération cette demande d'assistance, avec tout ce qu'elle comporterait inévitablement. Il ne faut donc rien négliger pour prévenir une telle situation, grosse de conséquences néfastes évidentes.

56. L'intérêt de la population du Congo, de l'Afrique et du monde veut que la guerre froide n'aille pas s'étendre à cette région qui, dans son ensemble, a besoin de paix afin que les pays qui accèdent aujourd'hui à l'indépendance puissent s'attaquer à la grande œuvre créatrice qui les attend. La responsabilité qui incombe à l'ONU d'appliquer strictement les résolutions du Conseil de sécurité est d'autant plus grande qu'elle peut, comme c'est son devoir, épargner au Congo et à cette partie du monde en général les conséquences dangereuses de la guerre froide. Cette ligne de conduite est en même temps conforme au but d'ensemble de l'ONU, qui est de faire reculer la guerre froide dans le monde entier afin qu'une ère de coopération active et pacifique s'ouvre pour les peuples.

57. Qu'il me soit permis, en conclusion, de dire quelques mots à propos de la création d'un fonds des Nations Unies pour le Congo. Il va sans dire que mon gouvernement est favorable à la création d'un fonds des Nations Unies alimenté par des contributions bénévoles et destiné à la République du Congo. Les raisons qu'a exposées le Secrétaire général et qu'ont reprises nombre d'autres orateurs en montrent bien la nécessité. L'aide financière devra être accordée par l'intermédiaire du Gouvernement de la République du Congo ou, si l'on veut, en coopération avec ce gouvernement. Pour les raisons déjà mentionnées, nous appuyons cette idée.

58. M. GEBRE-EGZY (Ethiopie) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je vous suis très reconnaissant de me donner cette possibilité de lire un très bref message de S. M. Haile Selassie Ier, empereur d'Ethiopie. Ce message est ainsi conçu:

"La situation inquiétante qui règne dans la République du Congo s'aggrave de jour en jour au lieu de s'améliorer et il est devenu difficile d'appliquer les différentes résolutions du Conseil de sécurité; en conséquence, l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas se borner à assurer le maintien de la paix et de la sécurité dans la République du Congo;

by the process of conciliation, that is by calling upon the political leaders to co-operate among themselves in the establishment of a durable central government and thus avoid bloodshed and succeed in the maintenance of the territorial integrity and sovereignty of the Republic of the Congo. It is our view that the Security Council should establish a conciliation committee from the African States, which would also help advise on general matters."

59. Such an approach to the problem, we believe, will solve the central problem of the Republic of the Congo, that is, it will enable that country to maintain its unity and thereby defeat any encroachment upon its integrity.

60. Mr. DOSUMU-JOHNSON (Liberia): Upon me has devolved the responsibility of expressing on behalf of the Government and people of Liberia profound gratitude for the privilege of being heard on this very important and most provocative issue. In availing itself of this opportunity, the Liberian delegation would implore members of the Security Council to believe that it is moved solely by a genuine desire to put an end to this protracted debate which, if continued in its present atmosphere, will render untold damage to the people of the Congo and dim the hopes of Africans now on the threshold of independence.

61. We shall, therefore, appeal to all shades of opinion that have been advanced on this issue and to all parties involved for whole-hearted co-operation, tolerance and understanding as the sine qua non to a satisfactory solution of the Congo situation.

62. It will be a travesty of the principles of the purest justice if members of the Council permit themselves to be swayed by verbal pyrotechnics while the fate of millions, who have faith in the United Nations as their ladder to the good life, oscillates in an aura of confusion and inaction.

63. May I be permitted the boldness to say that this is not the time for words; it is not the time to find out who is wrong or who is right. If mistakes have been made through omission or commission, the best interest of the Congolese in particular and the Africans in general dictates that they be imputed to all and generously assumed by all.

64. The view of my Government that the United Nations is the foundation of peace is so well known that I should hesitate to intervene in this debate; but my Government has directed me, in a telegram received a few minutes before the last meeting adjourned, to make the position of the Liberian Government unmistakably clear for the records and for emphasis. Our position is as follows. First, the Liberian Government implicitly believes in the United Nations and its instruments. Second, the Liberian Government supports the Secretary-General and the United Nations on the Congo. Third, the Liberian Government is in favour of the Central Government of the Congo. Fourth, the Liberian Government believes that the United Nations should take steps to restore order in the Congo with the co-operation of all Members of the United Nations. Fifth, the Liberian Government will, as always, contribute its quota to any fund established

elle devrait aussi prendre des mesures conciliatoires, c'est-à-dire inviter les dirigeants politiques à coopérer pour établir un gouvernement central durable, de manière à éviter des effusions de sang et à assurer le maintien de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République du Congo. Nous estimons que le Conseil de sécurité devrait créer un comité de conciliation composé des Etats africains, qui pourrait également donner des conseils sur des questions générales."

59. Il y aurait là, selon nous, le moyen de résoudre le problème fondamental qui se pose dans la République du Congo: ce pays pourrait ainsi maintenir son unité et, par là, triompher de toute tentative d'atteinte à son intégrité.

60. M. DOSUMU-JOHNSON (Libéria) [traduit de l'anglais]: C'est à moi qu'incombe la responsabilité de dire combien le gouvernement et le peuple libériens sont heureux de pouvoir faire connaître leurs idées sur cette question aussi importante que délicate. En saisissant cette occasion, la délégation libérienne tient à assurer les membres du Conseil de sécurité que son seul désir est de mettre fin à ce débat trop prolongé qui, s'il se poursuit dans le climat actuel, fera un tort irréparable au peuple du Congo et décevra profondément les espoirs des Africains qui sont aujourd'hui au seuil de l'indépendance.

61. Nous adresserons donc un appel aux porte-parole de toutes les nuances d'opinions qui ont été exprimées ici et à toutes les parties intéressées pour leur demander de faire preuve de l'esprit de coopération, de tolérance et de compréhension sincères qui est la condition sine qua non d'une solution satisfaisante du problème congolais.

62. Les principes mêmes de la simple justice seront bafoués si les membres du Conseil se laissent influencer par des artifices de rhétorique au moment où le destin de millions d'hommes, qui volent dans l'Organisation des Nations Unies leur espoir d'accéder à une vie heureuse, se joue dans une atmosphère de confusion et d'inaction.

63. Permettez-moi de dire que l'heure n'est pas aux paroles; ce n'est pas le moment de chercher qui a tort ou qui a raison. Si des erreurs ont été faites, par action ou par omission, l'intérêt bien conçu des Congolais en particulier et des Africains en général veut qu'elles soient imputées à tous et que tous en prennent généreusement la responsabilité.

64. Le monde entier sachant que mon gouvernement voit dans l'Organisation des Nations Unies le fondement même de la paix, je devrais hésiter à intervenir dans cette discussion; mais j'ai reçu, quelques minutes avant la levée de la dernière séance, un télégramme dans lequel mon gouvernement me chargeait de bien préciser sa position pour empêcher que ne subsiste la moindre ambiguïté. Notre position est la suivante: tout d'abord, le Gouvernement libérien croit implicitement en l'Organisation des Nations Unies et en ses instruments. Deuxièmement, il appuie le Secrétaire général et l'action de l'ONU au Congo. Troisièmement, il est en faveur du Gouvernement central du Congo. Quatrièmement, il estime que les Nations Unies devraient prendre des mesures pour rétablir l'ordre au Congo avec la coopération de tous les Membres de l'ONU. Cinquièmement, il apportera, comme toujours, sa quote-part à tout fonds que le

by the Secretary-General in the interest of the Congolese people.

65. The fundamental policy of the Liberian Government, in its 113 years of independent existence, is and always must be not to take sides in the factional political disputes within other States. Our sole interest and overriding desire is to see the Congo with a central government administered and maintained by the Congolese people.

66. The time has really come for the Security Council to prove to the Congolese people that the gentlemen of this round table are truly interested in them, by burying their hatchets, forgetting innuendoes and pursuing their task, the task of assisting the Secretary-General in the implementation of the resolutions of the United Nations. This must be done, we pray, not in diffused solitariness but rather in condensed solidarity.

67. Finally, my delegation is at a loss to see how the United Nations as a body, in the exercise of a function which it has been called upon by a central government to undertake, could be charged under the non-interference principle of the Charter of the United Nations. Let us, therefore, leave behind us all ambiguities and move forward to the mark of the high calling which is unity, territorial integrity and a central government in the Congo.

68. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): It is not my intention at this late hour to go over again in detail the questions which we have been discussing during the last few days; I will confine myself to a few remarks concerning the statements of certain delegations and the situation as it stands now before we take our decisions.

69. The first thing to be noted in assessing the situation as it stands at this point in our deliberations is the fact that many representatives of African countries have been permitted to take places at the Council table, but that no representative of the Government of the country forming the subject of our discussion has been admitted. This fact, of course, reflects no credit on those representatives in the Council who decided by their votes to deprive the representative of the Republic of the Congo of the right to participate in the discussion of this question of vital concern to the Congolese people, whose voice, unfortunately, we have not heard in the Council.

70. At the same time Belgium was permitted to take a place at the Council table—Belgium, the country which is the aggressor against the Republic of the Congo—and was given the opportunity at the Council's meetings of explaining its position and even of making accusations against certain States. I think that the abnormality of this situation is quite obvious. It is a consequence of the political attitude adopted by a number of great Powers, first and foremost the United States, the United Kingdom and France, which prevented the admission of the representative of the Congolese people to the deliberations on the question of the situation in the Congo but did nothing to stop a statement being made by the representative of Belgium, who explained his Government's position to the Council. I am drawing particular attention to this because I believe we are

Secrétaire général créerait pour servir les intérêts du peuple congolais.

65. La politique du Libéria, qui a maintenant 113 ans d'existence indépendante, est et doit toujours être de ne pas prendre parti dans les conflits politiques et les dissensions qui déchirent d'autres Etats. Notre seul désir, notre souci essentiel est de voir le Congo doté d'un gouvernement central formé et soutenu par les Congolais.

66. Le moment est vraiment venu pour le Conseil de sécurité de prouver au peuple congolais que les délégations réunies dans cette enceinte s'intéressent réellement à son sort, et pour cela il faut qu'elles enterrent la hache de guerre, qu'elles oublient les propos malveillants et qu'elles poursuivent leur tâche qui consiste à aider le Secrétaire général à appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Et cela doit être fait non pas dans l'isolement, mais plutôt dans un climat de solidarité étroite.

67. Enfin, ma délégation tient à dire qu'elle ne comprend absolument pas comment l'ONU pourrait se voir opposer le principe de non-ingérence consacré par la Charte des Nations Unies, alors qu'elle accomplit une tâche à laquelle le Gouvernement central l'a conviée. Oublions donc toutes les ambiguïtés et marchons vers le but final qui est l'unité et l'intégrité territoriale du Congo et un gouvernement central dans ce pays.

68. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je ne veux pas maintenant, à cette heure tardive, analyser une fois de plus en détail les questions que nous avons discutées ces derniers jours; je me bornerai à quelques brèves observations concernant les interventions de certaines délégations ainsi que la situation qui se pose actuellement, au moment où nous allons prendre nos décisions.

69. Ce qui ressort tout d'abord lorsqu'on examine la situation telle qu'elle se présente au stade actuel de notre discussion, c'est que l'on a admis à la table du Conseil de sécurité de nombreux représentants d'Etats africains, mais non le gouvernement du pays dont nous examinons le cas. Cela ne fait certes pas honneur à ceux des membres du Conseil de sécurité qui, par leur vote, ont décidé d'empêcher le représentant de la République du Congo de participer à la discussion d'une question qui touche au cœur même des intérêts du peuple congolais, lequel n'a malheureusement pas pu se faire entendre au Conseil.

70. En même temps, on a invité à la table du Conseil de sécurité la Belgique, pays qui est l'agresseur de la République du Congo et qui a eu la possibilité d'exposer sa position aux séances du Conseil, et même d'accuser certains Etats. Je pense que le caractère anormal de cette situation est parfaitement évident. Et cela est dû à la position politique d'un certain nombre de grandes puissances, et d'abord des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, qui se sont opposés à ce que le représentant du peuple congolais participe à la discussion de la question de la situation au Congo, mais n'ont pas empêché l'intervention du représentant de la Belgique, qui a expliqué ici les vues de son gouvernement. J'appelle tout spécialement l'attention là-dessus car nous souhaitons, je pense, que le monde

all interested in having the whole world, especially the nations that have only recently liberated themselves from colonial domination, see in the United Nations and in the Security Council an organ which discusses the items on its agenda fairly and objectively, in the interests of the people.

71. I also draw special attention to this because the representative of Belgium, when speaking here, used a number of expressions and made a number of remarks which were insulting to the Congolese people and vividly demonstrate the Belgian Government's colonialist approach to its former colony, to the people which was exploited by Belgium for fifty years.

72. The Government of Belgium and its representative attempted to speak here of acts of violence committed by Congolese soldiers against Belgian nationals, claiming that this alone was what necessitated the intervention of the Belgian troops in Congolese affairs after independence had been officially granted.

73. Of course, the Belgian Government and the Belgian representative had nothing to say here about the acts of violence and the atrocities perpetrated by Belgian authorities and Belgian troops on the soil of the Belgian Congo, the deeds which had caused the Congolese people to revolt against Belgian domination. But the fact that the Belgian representative was authorized to speak here as he did, while the representative of the Congolese people, which has been the victim of colonial domination and aggression, was not given a hearing, reflects no credit on those Governments which prevented the Congolese people from making its voice heard in the Council.

74. We have also heard here statements by the representatives of several Member States which are members of the Security Council, and by the representatives of many African countries, who were invited to sit at the Council table.

75. It was plain for all to see that, while many Western representatives who spoke in the Council tried to keep silent about all kinds of gross violations of the Security Council's decisions and to steer clear of awkward questions, almost all the representatives of the African States who spoke here referred quite openly to impediments, distortions and serious errors in the implementation of the Security Council's resolutions, citing a number of facts and making a number of serious charges against various officials of the United Nations and against certain Governments that had prevented the proper implementation of the Council's decisions. The African representatives, in their speeches, referred to three types of distortion and error.

76. First, there was reference to the considerable delay—amounting in fact to sabotage—in the withdrawal of Belgian troops from Congolese territory, and to the continuation of what is actually military assistance by Belgium to the separatist elements inside the Congo and, in particular, to the puppet administration of Katanga. In this connexion I must point out that these serious transgressions took place despite the Security

entier, et avant tout les peuples qui viennent de se libérer de la domination coloniale, voie dans l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité l'organe qui doit examiner les questions inscrites à son ordre du jour dans un esprit de justice et d'objectivité et dans l'intérêt de ces peuples.

71. Je souligne encore tout particulièrement cet aspect de la question parce que le représentant de la Belgique, lorsqu'il a parlé ici, s'est servi d'expressions et a fait des déclarations insultantes pour le peuple congolais, qui mettent en évidence l'attitude colonialiste du Gouvernement belge envers son ancienne colonie, envers ce peuple que la Belgique a exploité pendant 50 ans.

72. Le Gouvernement belge et son représentant ici ont cherché à parler de violences qui auraient été commises par des soldats congolais contre des ressortissants belges et à faire croire que c'est uniquement pour cette raison que les troupes belges ont été contraintes d'intervenir dans les affaires du Congo après que l'indépendance a été officiellement octroyée à ce pays.

73. Bien entendu, le Gouvernement belge et le représentant de la Belgique ne pouvaient pas nous parler des violences et des atrocités perpétrées par les troupes et les autorités belges sur le territoire du Congo belge, et dont le résultat a été précisément la révolte du peuple congolais contre la domination belge. Mais le fait que le représentant de la Belgique a eu le droit d'en parler ici, alors que le représentant du peuple congolais, qui est la victime de la domination coloniale et de l'agression, n'a pu se faire entendre, n'est pas à l'honneur des gouvernements qui ont empêché que l'on donne la parole au peuple congolais.

74. Nous avons entendu également ici les interventions de plusieurs représentants d'Etats membres du Conseil de sécurité ainsi que de représentants de nombreux Etats africains qui ont été invités à la table du Conseil.

75. Ce qui était frappant, c'est que, si de nombreux représentants de pays occidentaux qui ont parlé au Conseil ont cherché à passer sous silence diverses violations flagrantes des décisions prises par le Conseil de sécurité et ont tenté d'arrondir les angles, presque tous les représentants d'Etats africains que nous avons entendus ici ont parlé ouvertement des obstacles à l'exécution des résolutions du Conseil de sécurité et des déformations et erreurs graves commises dans leur application; ils ont cité de nombreux faits et formulé de graves accusations à l'adresse d'un certain nombre d'agents officiels de l'Organisation des Nations Unies et de divers Etats qui ont empêché la bonne exécution des décisions prises par le Conseil de sécurité. Dans leurs déclarations, les représentants des Etats africains ont cité trois catégories de déformations et d'erreurs.

76. En premier lieu, on a parlé du très long retard, en réalité du sabotage du retrait des troupes belges du territoire congolais et de l'aide militaire que la Belgique continue en fait à donner aux éléments séparatistes à l'intérieur du Congo, notamment aux dirigeants fantoches du Katanga. Je dois souligner à ce propos que ces violations graves se sont produites en dépit de la décision du Conseil de sécurité

Council's decisions and despite the presence in the Congo of the United Nations Command, which was fully in a position to prevent them but which unfortunately failed to fulfil its task in this respect and thus hampered the implementation of the Security Council's decisions and prolonged the serious crisis in the Congo.

77. Secondly, reference was made to the violation of the principle of non-interference in the domestic affairs of the Congo and to the undermining of the authority of the Central Government of the Congo, developments which likewise complicated the situation and made it more difficult to carry out the Security Council's decisions.

78. Thirdly, many of the African delegations which addressed the Council referred to the sovereign right of any Government to receive whatever assistance it deems necessary in order to preserve the independence of its country and to consolidate its territorial integrity.

79. All these statements in the Council confirm, in my view, the appraisal of the situation which we made in our previous statements and which is the basis for the conclusions put forward in our draft resolution [S/4519].

80. As for the draft resolution just circulated, I assume we shall have another opportunity of reverting to it when we come to consider the resolutions.

81. Sir Claude COREA (Ceylon): I thank you, Mr. President, for giving me the opportunity to submit on behalf of Ceylon and Tunisia the jointly sponsored draft resolution contained in document S/4523. The draft resolution is really self-explanatory, but I would crave your indulgence and that of my colleagues while I present a few considerations in its support. We are aware of the fact that there are two other draft resolutions before the Council, one submitted by the United States of America [S/4516] and the other submitted by the Union of Soviet Socialist Republics [S/4519]. As I had occasion to observe in the course of my statement this morning, the two draft resolutions are definitely opposed to each other in material particulars, and while the one which I have the honour to submit contains many features in common with the draft resolution submitted by the United States of America, it also has many other features which, I would submit, should make it more attractive from the point of view of the whole situation in the Congo.

82. There is an important point which I should like to bring to the attention of the Council at the very beginning, and that is that all the draft resolutions before us refer to the resolutions adopted by the Council on three previous occasions, 14 July, 22 July and 9 August, making it clear that the basic considerations required in dealing with the situation in the Congo are the same today as they were when the matter was considered on those previous occasions. The draft resolution which I have the honour to submit reaffirms those resolutions. In other words, we do not think it necessary to suggest any new principles or new methods in our approach to this problem, and we feel that what is necessary, if anything at all, is to see that the resolutions adopted in the past continue in force, that

et de la présence du Commandement de la Force des Nations Unies au Congo, qui aurait fort bien pu s'y opposer, mais qui ne s'est malheureusement pas acquitté de cette tâche; cela a rendu plus difficile l'application des décisions du Conseil de sécurité et a eu pour effet de prolonger la crise grave qui sévit au Congo.

77. En deuxième lieu, on a parlé de la violation du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures du Congo et du travail de sape entrepris contre le Gouvernement central du Congo, ce qui a également compliqué la situation et rendu plus difficile l'application des décisions du Conseil de sécurité.

78. En troisième lieu, de nombreux Etats africains qui sont intervenus ici ont invoqué les droits souverains qu'a tout gouvernement de recevoir toute assistance qu'il juge indispensable pour le maintien de l'indépendance de son pays et le renforcement de son intégrité territoriale.

79. Toutes ces interventions que nous avons entendues confirment, à mon sens, le jugement que nous avons émis sur la situation au cours de déclarations précédentes et sur lequel reposent les conclusions que nous avons proposées dans notre projet de résolution [S/4519].

80. Quant au projet de résolution qui vient de nous être distribué, je pense que nous aurons encore l'occasion d'y revenir lorsque nous passerons à la discussion des projets de résolution eux-mêmes.

81. Sir Claude COREA (Ceylan) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter, au nom des délégations ceylanaise et tunisienne, le projet de résolution commun contenu dans le document S/4523. En fait, ce projet de résolution est parfaitement clair; toutefois, je sollicite votre indulgence et celle de mes collègues pour donner quelques précisions. Nous n'ignorons pas que le Conseil de sécurité est saisi de deux autres projets de résolution, dont l'un a été présenté par les Etats-Unis d'Amérique [S/4516] et l'autre par l'Union des Républiques socialistes soviétiques [S/4519]. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire observer ce matin, ces deux projets sont diamétralement opposés sur des points importants; or, celui que j'ai l'honneur de présenter se rapproche, à bien des égards, du projet de résolution des Etats-Unis, mais il contient aussi d'autres éléments qui devraient le rendre plus acceptable si l'on considère l'ensemble de la question du Congo.

82. Je voudrais dès maintenant appeler l'attention des membres du Conseil sur un point très important: tous les projets de résolution dont nous sommes saisis rappellent les résolutions adoptées par le Conseil au cours de trois séances antérieures, les 14 juillet, 22 juillet et 9 août; il est précisé que les principes directeurs à suivre à propos du Congo n'ont pas changé depuis ces dates. Le projet de résolution ceylano-tunisien réaffirme ces résolutions. En d'autres termes, nous ne croyons pas nécessaire de suggérer de nouveaux principes ou de nouvelles méthodes pour aborder ce problème, et nous estimons qu'il importe avant tout de veiller à ce que les résolutions demeurent valables et à ce que des mesures plus fermes soient prises en vertu de

action is taken under them more vigorously, and that they are implemented fully, as we feel that such implementation will remove any weaknesses which might have existed in the past or will help completely to give effect to the ideas behind the resolutions.

83. The main point here, therefore, is our reaffirmation of those resolutions and our request that the Secretary-General continue to give vigorous implementation to them.

84. In addition to the reference to those resolutions, one new idea is presented in this draft resolution. It is an important one and is to be found in operative paragraph 2, which reads:

"Calls upon all Congolese within the Republic of the Congo to seek a speedy solution by peaceful means of all their internal conflicts for the unity and integrity of the Congo."

85. We wish to supplement the resolutions which the Secretary-General is to implement by calling upon the Congolese themselves to take action within the Republic of the Congo.

86. That is done because the clear opinion has been expressed around this table that the dissensions and conflicts of a political or constitutional character and the fierce rivalries which exist owing to differences among personalities have created a situation which has added to the general confusion and the instability of the Government. It is, therefore, of fundamental importance to the improvement of the Congo situation that this should be rectified, and its rectification can be brought about only by the active engagement of the Congolese people in trying to settle these internal conflicts and thus bring about the unity in the country which, we believe, will lead to the integrity of the Republic of the Congo.

87. Here I should like to make one observation in reference to something which is not in the draft resolution on which I am speaking. In the course of my remarks this morning I drew attention to what I felt was an urgent requirement in the Congo situation, and that was the constitution of a group of people—a committee or commission, call it what you will—whose object would be to assist the Congolese people in doing what we now call upon them to do by virtue of this draft resolution, because we believe that it is not altogether right that this should be left only to the Congolese people themselves. We believe that the burden of this difficult task should be shared by people from other parts of the world who are interested in the people of the Congo and who are willing to help the people of the Congo to carry out this task.

88. That being the case, we should have inserted in this draft resolution a provision to enable the establishment of such a committee or commission. If you do not find any reference to such a committee after we have declared our full belief in the necessity for such a committee after we have declared our full belief in the necessity for such a committee, it is entirely because we felt that the time, unfortunately, did not appear to be opportune for an attempt to constitute such a committee. We would undoubtedly require the full support of the membership of this Council. Inasmuch as it appears that, at the present time at any rate, there is not forthcoming the support for that

ces résolutions qu'il faut entièrement appliquer, car c'est, à notre avis, leur application vigoureuse qui fera disparaître les lacunes que l'on a pu constater dans le passé et qui permettra de donner plein effet aux principes directeurs qui ont inspiré ces résolutions.

83. Notre intention maîtresse est donc de réaffirmer ces résolutions et d'inviter le Secrétaire général à continuer de les mettre vigoureusement en application.

84. Outre ce renvoi aux résolutions antérieures, nous avons introduit une idée nouvelle dans notre projet de résolution. Cette idée importante figure dans le paragraphe 2 du dispositif, qui est conçu comme suit:

"Invite tous les Congolais à l'intérieur de la République du Congo à rechercher une solution rapide, par des moyens pacifiques, à tous leurs conflits internes, en vue de l'unité et de l'intégrité du Congo."

85. Nous désirons ainsi compléter les résolutions que le Secrétaire général doit mettre en application en invitant les Congolais eux-mêmes à prendre les mesures nécessaires dans la République du Congo.

86. Nous avons fait figurer ce paragraphe dans le projet de résolution parce que l'opinion a été clairement exprimée autour de cette table que les dissensions et conflits de caractère politique ou constitutionnel ainsi que les violentes rivalités dues aux querelles de personnalités ont créé une situation qui a aggravé la confusion générale et l'instabilité du gouvernement. Il est donc absolument indispensable de remédier à cet état de choses si l'on veut que la situation s'améliore au Congo, et le seul moyen d'y parvenir c'est que le peuple congolais entreprenne activement de régler ces conflits intérieurs et de rétablir l'unité dans le pays, ce qui, à notre avis, permettra d'assurer l'intégrité de la République du Congo.

87. Je voudrais ici évoquer un point qui n'est pas mentionné dans le projet de résolution que je présente au Conseil. Ce matin, j'ai appelé l'attention du Conseil sur ce qui me paraissait une nécessité impérieuse dans l'affaire du Congo, à savoir la constitution d'un groupe, qu'on pourrait aussi appeler comité ou commission, dont le rôle serait d'aider le peuple congolais à prendre les mesures que nous suggérons dans ce projet de résolution: nous estimons, en effet, qu'il ne serait pas juste de laisser ce soin au seul peuple congolais. A notre avis, ce lourd fardeau devrait être porté également par des peuples d'autres régions qui s'intéressent au Congo et sont désireux d'aider le peuple congolais.

88. Nous aurions donc pu faire figurer dans ce projet de résolution une disposition visant la constitution d'un comité ou d'une commission de cette nature. Si notre texte ne mentionne aucun organe de ce genre alors que nous croyons fermement à sa nécessité, c'est parce que le moment nous paraît malheureusement mal choisi pour le constituer. Il faudrait, pour ce faire, avoir l'appui de tous les membres du Conseil. Comme il ne semble pas, tout au moins à l'heure actuelle, que ceux dont l'appui serait manifestement nécessaire soient disposés à accueillir favorablement cette proposition, les auteurs du projet, qui ont tous deux fait connaître leur opinion à ce sujet dans leurs

proposition from those whose support is obviously necessary, the sponsors, both of whom have declared their opinion on this matter in the course of their statements, have decided not to include that suggestion in this draft resolution.

89. I should like to draw the attention of the Council to the fact that, apart from the two sponsors who referred to it, and who are members of this Council, reference was forcefully made to this very aspect by several of the Member States that were invited to join in the deliberations of this Council. I should particularly refer to the strong requests made by the representatives of Ghana and Ethiopia and several other representatives, clearly showing the strong feeling that exists that we should not try to escape the obligation we have and the responsibility we should impose on ourselves to help people who at the present time are perhaps a little helpless in dealing with this matter because of their lack of experience and so on. However, I would leave this matter with only this suggestion: that is, the expression of a sincere hope, in the light of the expressions of opinion that we have heard, that the Secretary-General will take up this matter with his Advisory Committee on the Congo and see whether anything can be done to satisfy this strong feeling that exists among so many of us.

90. I should like next to refer to operative paragraph 3 and draw your attention to the fact that we still believe that the United Nations Force should continue to act to restore and maintain law and order, which is essential in the condition of the Congo at the present time, and we link it with its importance for the maintenance of international peace and security.

91. In operative paragraph 5 you will note that we repeat certain decisions which had been arrived at by this Council in the past in both sub-paragraphs (a) and (b). I should especially like to draw the attention of the Council to a sentence, in sub-paragraph (a), which is a new one: "... and decides that no assistance for military purposes be sent to the Congo except as part of the United Nations action". I shall comment only on this new sentence because, as I said before, the rest of the paragraph is not new: it is taken from previous resolutions of this Council. It has been asked why it is necessary to include this provision that this Council should decide that no assistance for military purposes be sent to the Congo except as part of the United Nations action. This is a very important provision and is purposely included here in order to make it absolutely certain, as certain as we can make it, that no country which is a Member of the United Nations would be entitled to send military assistance to the Congo except through the United Nations itself.

92. In this connexion I should like to ask the Council to refer to the resolution of 14 July [S/4387]—the first resolution that was passed. In paragraph 2 of that resolution we read:

"Decides to authorize the Secretary-General to take the necessary steps, in consultation with the Government of the Republic of the Congo, to provide the Government with such military assistance as

interventions, ont décidé de ne pas retenir cette idée dans le texte qu'ils présentent au Conseil.

89. Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le fait suivant: outre les deux auteurs du projet de résolution qui ont mentionné cette idée et qui sont tous deux membres du Conseil, plusieurs des États Membres qui ont été invités à participer aux délibérations du Conseil ont insisté sur la même idée. Je rappellerai tout particulièrement les instances pressantes des représentants du Ghana et de l'Éthiopie, notamment, qui ont clairement montré combien est puissant parmi nous le sentiment que nous ne devons pas chercher à nous dérober à l'obligation et à la responsabilité qui nous incombent d'aider une population qui se trouve peut-être un peu désemparée à l'heure actuelle pour résoudre ce problème, faute d'expérience, etc. Néanmoins, je n'insisterai pas sur cette question et je voudrais simplement faire une suggestion, c'est-à-dire exprimer l'espoir sincère, conformément aux opinions que nous avons entendu formuler ici, que le Secrétaire général étudiera cette question avec le Comité consultatif pour le Congo et verra si l'on peut faire quelque chose pour satisfaire le vif désir qui anime un si grand nombre d'entre nous.

90. Je voudrais ensuite appeler l'attention du Conseil sur le paragraphe 3 du dispositif et souligner que nous estimons toujours que la Force des Nations Unies doit continuer à agir pour rétablir et maintenir l'ordre public — ce qui est indispensable étant donné la situation qui règne au Congo à l'heure actuelle — et que nous apprécions toute l'importance que cette action présente pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

91. Vous remarquerez qu'au paragraphe 5 nous reprenons, dans l'alinéa a et dans l'alinéa b, certaines des décisions antérieures du Conseil. J'appellerai tout particulièrement l'attention du Conseil sur un membre de phrase, à l'alinéa a du paragraphe 5, qui est nouveau: "... et décide qu'aucune assistance à des fins militaires ne soit envoyée au Congo si ce n'est dans le cadre de l'action des Nations Unies". Je me bornerai à faire une remarque sur ce nouveau membre de phrase, car, comme je l'ai déjà dit, le reste de ce paragraphe n'est pas nouveau puisqu'il est tiré de résolutions précédentes du Conseil. On a demandé pourquoi il était nécessaire d'inclure ici une disposition précisant que le Conseil décidait qu'aucune assistance à des fins militaires ne devait être envoyée au Congo si ce n'est dans le cadre de l'action des Nations Unies. C'est là une disposition extrêmement importante que nous avons fait figurer ici à dessein pour être absolument sûrs, aussi sûrs que nous pouvons l'être, qu'en dehors de l'Organisation des Nations Unies elle-même, aucun pays, Membre de l'ONU, n'aura le droit d'envoyer une assistance militaire au Congo.

92. A cet égard, je prierai le Conseil de se reporter au texte de la résolution du 14 juillet [S/4387], la première résolution qu'il a adoptée. Au paragraphe 2 de ce texte, nous lisons ce qui suit:

"Décide d'autoriser le Secrétaire général à prendre, en consultation avec le Gouvernement de la République du Congo, les mesures nécessaires en vue de fournir à ce gouvernement l'assistance

may be necessary until, through the efforts of the Congolese Government with the technical assistance of the United Nations, the national security forces may be able, in the opinion of the Government, to meet fully their tasks".

93. There we define very clearly the responsibility of the United Nations Force in the Congo and how long that responsibility is to continue. Therefore, the whole responsibility for the discharge of these functions is placed on the United Nations Force. That is the first important point in this connexion.

94. There is, therefore, no room for the provision of military assistance independent of the assistance provided by the United Nations, first because that is the provision made in this resolution which has been quoted with approval so often around this table—and that alone is sufficient justification for my contention. But apart from that there is this obviously clear, further reason that if we permit the sending of military assistance in an unlimited way outside the United Nations, we shall very soon create such a situation within the Congo that there will be more chaos probably than law and order maintained, because it would be impossible to have any kind of co-ordination of activity in regard to the fulfillment of this duty which has been cast on the United Nations, namely, "to provide the Government with such military assistance... until... the national security forces may be able" to take over that task.

95. Furthermore it has been pointed out that even after the Security Council resolutions were passed and the Belgian forces had withdrawn, or as many as were able to withdraw had gone, there was evidence of the supply of material of a kind which is used in military operations. That certainly has to be stopped and it has been the request of many of those who took part in this discussion today, particularly of those invited members who brought to our notice the fact that there is a great influx not only of military personnel but also of military material. That must be stopped if the United Nations is to do its work and carry out the responsibility that has been given to it. I brought up the case of Belgium because of the close connexion which Belgium has had in this matter. But what would apply in the case of Belgium would also apply with equal force to any other country which might want to send military supplies.

96. It might be argued, of course, that we would be stopping military assistance to the legitimate Government of the Congo—to the Central Government of the Congo—and that would not be right; we should not interfere with the sovereign right of the Government of the Congo to receive any military material or support in military personnel from any friendly country outside which is willing to give such support. That would appear to be a sound argument, but it is a specious one because there is nothing here which will stop the supply of any military help to the Congo by any country which wants to make such help available if it is done in the proper way and through the correct channel. And the correct channel, as is stated here,

militaire dont il a besoin, et ce jusqu'au moment où les forces nationales de sécurité, grâce aux efforts du Gouvernement congolais et avec l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, seront à même, de l'opinion de ce gouvernement, de remplir entièrement leur tâches".

93. Ce paragraphe définit très clairement la responsabilité de la Force des Nations Unies au Congo et la durée pendant laquelle elle doit continuer à assumer cette responsabilité. Ainsi donc, l'entière responsabilité d'exercer ces fonctions repose sur la Force des Nations Unies. C'est là le premier point important à cet égard.

94. L'envoi d'une assistance militaire indépendante de l'aide fournie par les Nations Unies se trouve donc exclu, tout d'abord parce qu'il s'agit là d'une disposition qui figure dans une résolution qui a été si souvent citée ici d'une manière approuvative au cours de nos débats — et que cela seul suffit à justifier ma thèse. Mais, outre cette raison, il en existe une autre, qui est parfaitement claire: si nous autorisons, sans aucune restriction, l'envoi d'une assistance militaire en dehors de l'Organisation des Nations Unies, nous verrons bientôt se créer au Congo une situation qui sera probablement plus proche du chaos que du maintien de l'ordre public, car il serait impossible d'établir une coordination quelconque des activités en ce qui concerne l'accomplissement de la tâche qui a été confiée aux Nations Unies, à savoir "fournir [au] gouvernement l'assistance militaire dont il a besoin, et ce jusqu'au moment où les forces nationales de sécurité... seront à même" de se charger de cette tâche.

95. De plus, certains ont fait observer que, même après l'adoption des résolutions du Conseil de sécurité et après le retrait des troupes belges — de toutes les troupes, tout au moins, qui ont eu la possibilité de se retirer — on avait pu constater que du matériel du type utilisé pour les opérations militaires était fourni au Congo. Il faut que cela cesse et c'est justement ce qu'ont demandé bon nombre des représentants qui ont participé à nos débats aujourd'hui, notamment ceux que nous avons invités à siéger ici et qui ont appelé notre attention sur le fait qu'il y a un grand afflux non seulement de personnel militaire mais aussi de matériel militaire. Il faut que cela cesse si nous voulons que l'Organisation des Nations Unies puisse s'acquitter de sa tâche et assumer la responsabilité qui lui a été confiée. J'ai mentionné la Belgique, à cause du rôle particulier qu'elle a joué dans cette affaire. Mais ce qui vaut dans le cas de la Belgique vaut aussi, de la même manière, pour tout autre pays qui souhaiterait fournir une assistance militaire.

96. On peut nous rétorquer, naturellement, que nous empêcherions le gouvernement légitime du Congo — le Gouvernement central du Congo — d'obtenir une assistance militaire et que cela ne serait pas juste; nous ne devrions pas empêcher le Gouvernement du Congo d'exercer son droit souverain de recevoir toute assistance militaire, sous forme de matériel ou de personnel, que tout pays ami est prêt à lui fournir de l'extérieur. A première vue, cet argument paraît judicieux, mais il est spécieux, car rien n'empêche le Congo de recevoir une assistance militaire d'un pays qui désire lui accorder cette aide s'il la lui fournit de la manière qui convient et par la voie appropriée. Or la voie

is through the United Nations Force which has undertaken the responsibility of giving military assistance. So we are not shutting out the supply of military assistance to the independent Government of the Congo if that Government wishes to receive such help from a country which is willing to give that help, so long as that help is channelled through the United Nations. And could there be any objection by any country which wants to give such help if it is asked to give that help through the United Nations which has undertaken this task? Therefore, I fail to see the objection which one can take to this provision which has been put into article 5 (a), the new provision that exists here.

97. Finally, I should like to make a general point. After all, in this connexion, particularly in a matter dealing with the Congo, we have to turn for advice and guidance and for assistance to those countries which are in the same continent as the Congo and which are its nearest neighbours, because they are the countries which understand the conditions that prevail in the Congo more than some of us do and also because they are the countries which urgently rallied to the call of the United Nations and sent their forces and other assistance to help the Congo in the difficult situation in which it found itself. Those countries must, therefore, be able to tell us whether any action we propose to take with regard to the Congo is in the interests of the Congo and of its people, or in any way likely to cause harm.

98. As I listened to the statements made at this table—particularly by those representatives from countries of Africa—I clearly felt that the lines on which the United Nations and the Security Council were basing their action were sound lines and lines which were calculated to cause no harm or damage to the interests of the country. It is true that certain instances were brought to our notice where more vigorous implementation might have been helpful and where certain mistakes might have been avoided, but the call was for vigorous implementation of the resolutions of the Security Council, and therefore I think that we are on safe ground when in this draft resolution we ask for the same vigorous implementation. Furthermore, I am aware that we have the support of the representatives of African countries for this draft resolution which has been submitted jointly by Tunisia and Ceylon, and in that confidence I can safely submit it for the acceptance of this Council.

99. The representative of the Soviet Union a little while ago referred with approval to the sentiments expressed by the same representatives to whom I have now referred with regard to the actions taken and the situation generally in the Congo. Here we have a case where the draft resolution is generally not unacceptable, and that is a potent argument because, as I said before, there are many others here from these countries who are in a better position to know what is the best course to adopt and what is the most reasonable action to take in dealing with the situation in the Congo.

appropriée, comme nous l'indiquons dans notre texte, c'est la Force des Nations Unies, qui a assumé la responsabilité d'accorder au Congo une assistance militaire. Ainsi, nous n'empêchons pas l'envoi d'une assistance militaire au gouvernement indépendant du Congo, si ce gouvernement désire recevoir une telle aide d'un pays qui est prêt à la lui fournir, pourvu qu'elle parvienne au Gouvernement du Congo par l'intermédiaire des Nations Unies. Tout pays désireux d'accorder une telle aide pourrait-il soulever des objections si on lui demande de la fournir par l'intermédiaire de l'ONU qui a assumé cette responsabilité? Je ne vois donc pas quelle objection on pourrait faire à cette disposition qui a été insérée à l'alinéa a du paragraphe 5 et qui constitue une disposition nouvelle.

97. Enfin, je voudrais présenter un argument de caractère général. Après tout, dans cette affaire, notamment lorsqu'il s'agit d'une question concernant le Congo, c'est aux pays qui appartiennent au même continent que le Congo et qui sont ses plus proches voisins que nous devons demander de nous conseiller, de nous guider et de nous aider parce que ces pays comprennent mieux que certains d'entre nous la situation qui existe au Congo et aussi parce que ce sont les pays qui ont répondu sur-le-champ à l'appel de l'ONU et qui ont envoyé leurs troupes et une assistance sous d'autres formes pour aider le Congo dans la situation difficile où il s'est trouvé. Ces pays doivent donc pouvoir nous dire si telle ou telle mesure que nous préconisons en ce qui concerne le Congo est conforme aux intérêts du pays et de son peuple ou, au risque, d'une façon ou d'une autre, de leur être préjudiciable.

98. En écoutant les déclarations faites ici — notamment par les représentants des pays d'Afrique — j'ai eu nettement le sentiment que les principes sur lesquels l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité fondent leur action sont des principes judicieux et des principes qui ont été élaborés de façon à ne porter aucun préjudice et à ne faire aucun tort aux intérêts de ce pays. Sans doute nous a-t-on cité certains cas où il eût été bon d'obtenir une application plus vigoureuse des décisions prises et dans lesquels on aurait pu éviter de commettre certaines erreurs, mais ce que l'on demandait, c'était justement l'application énergique des résolutions du Conseil de sécurité et j'estime donc que nous sommes à l'abri de toute critique lorsque dans notre projet de résolution nous demandons nous aussi la mise en application vigoureuse de ces résolutions. En outre, je sais que les représentants des pays africains appuient ce projet de résolution qui a été présenté en commun par la Tunisie et Ceylan et, dans ces conditions, je n'éprouve aucune appréhension à soumettre ce texte à l'approbation du Conseil.

99. Il y a quelques instants, le représentant de l'Union soviétique a rappelé, en les approuvant, les opinions exprimées par ces mêmes représentants dont je viens de parler, à propos des mesures prises au Congo et de la situation générale dans ce pays. Nous nous trouvons donc devant un projet de résolution qui n'est pas, en général, inacceptable, et c'est là un argument de poids, car, comme je l'ai déjà dit, il y a ici beaucoup d'autres représentants de ces pays qui sont mieux à même de savoir quelle est la meilleure ligne de conduite à adopter et quelles

100. I feel therefore that I can submit this draft resolution for acceptance with a great deal of confidence. In so doing I have only this to say: if what is incomplete in this draft resolution—and as one of its sponsors I admit that it is incomplete—can be completed as soon as possible, that is to say if assistance can be given to the people of the Congo in order to settle their political differences by guiding them in the matter of conciliation, then we shall have a draft resolution which provides all the necessary features.

101. Of course, the most important new feature in the draft resolution is the proposal from the Secretary-General's fourth report [S/4482, para. 6] which we have incorporated. Basing ourselves on that, we have made an appeal to all Member Governments for urgent voluntary contributions to a United Nations fund for the Congo. And there is a very important provision here that should not be lost sight of. We recommend that the contributions to this fund should be used under United Nations control and in consultation with the Central Government of the Congo. Those are two very important qualifications or safeguards. We can be quite certain that, as in other cases, the Secretary-General will see to it that the United Nations control will be effectively used with regard to the expenditure of this money. But there is a new feature that has been incorporated which should give confidence to those interested in the Congo, and it is that we lay down that, in addition to United Nations control, there should be consultation with the Central Government of the Congo with regard to the utilization of this fund.

102. All this taken together should create a situation where the hope of all of us that a new era should begin in the Congo would be realized, and where the objective of the United Nations would be successfully carried out so that we would see, instead of debates on the Congo, the economy and the political life of that country proceeding smoothly and flourishing.

103. Mr. SLIM (Tunisia) (translated from French): The representative of Ceylon has just explained to the Council the structure of the draft resolution which we prepared jointly, and the reasons which led us to take that step. I think there may be some value in my adding to this explanation of our initiative.

104. For three days—since last week, in fact—the debate concerning the present situation in the Congo has been going on. We have discussed procedural questions and then proceeded to the substantive problem. As the debate has continued—profitably, in my opinion, both for the Council and for the Congo, Africa and the whole world—situations of increasing difficulty have been arising. Difficulties have supervened within the Congo. Other difficulties, of an increasingly international character, have also appeared. These difficulties are serious for international peace and security. I repeat that the difficulties of a domestic nature are not within our competence but are for the Congolese people to deal with, and I would venture never to de-

ment les mesures les plus raisonnables à prendre en ce qui concerne la situation au Congo.

100. Je suis donc plein de confiance en soumettant ce projet de résolution à l'approbation du Conseil. Je voudrais simplement dire ceci: si la lacune de ce projet de résolution — et, en tant qu'auteur de ce texte, je reconnais qu'il est incomplet — peut être comblée le plus tôt possible, c'est-à-dire si l'on peut accorder une assistance au peuple congolais pour l'aider à régler ses différends politiques en lui donnant des conseils en matière de conciliation, nous verrons alors que le projet de résolution comportait tous les éléments nécessaires.

101. Bien entendu, l'élément nouveau le plus important du projet de résolution est la proposition qui figure dans le quatrième rapport du Secrétaire général [S/4482, par. 6] et que nous avons reprise dans ce texte. Nous fondant sur cette proposition, nous faisons appel aux gouvernements de tous les Etats Membres pour qu'ils versent d'urgence des contributions volontaires à un fonds des Nations Unies pour le Congo. Et nous avons ajouté là une disposition extrêmement importante qu'il ne faut pas perdre de vue: nous recommandons que les contributions versées à ce fonds soient utilisées sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies et en consultation avec le Gouvernement central congolais. Ce sont là deux conditions ou garanties d'une extrême importance. Certes, nous pouvons être sûrs que le Secrétaire général, comme en d'autres cas, veillera à ce que le contrôle de l'Organisation s'exerce efficacement sur l'utilisation des sommes en question. Mais il y a un nouvel élément que nous avons fait figurer dans ce texte et qui devrait inspirer confiance à tous ceux qui s'intéressent au Congo, c'est la disposition stipulant que, outre le contrôle de l'Organisation des Nations Unies, il doit y avoir des consultations avec le Gouvernement central du Congo en ce qui concerne l'utilisation de ce fonds.

102. Tous ces facteurs considérés ensemble devraient créer une situation telle que notre espoir à tous de voir une ère nouvelle s'instaurer au Congo sera réalisé et que les buts des Nations Unies seront atteints, de sorte qu'au lieu de débattre du Congo, nous pourrions voir la vie économique et politique de ce pays suivre son cours harmonieusement et s'épanouir.

103. M. SLIM (Tunisie): Le représentant de Ceylan vient d'exposer au Conseil l'économie du projet de résolution que nous avons rédigé en commun ainsi que les raisons qui ont motivé notre initiative. Il me semble utile d'apporter aussi ma contribution à cette explication de notre initiative.

104. Depuis trois jours — depuis la semaine dernière, même — le débat s'est prolongé autour de la situation actuelle au Congo. Nous avons discuté de questions de procédure et nous avons ensuite abordé le problème de fond. Pendant que ce débat se prolongeait — utilement, à mon avis, aussi bien pour le Conseil que pour le Congo, pour l'Afrique et pour le monde entier — les situations devenaient de plus en plus difficiles. Des difficultés apparaissent à l'intérieur du Congo. D'autres difficultés, à caractère de plus en plus international, apparaissent également. Ces difficultés sont graves pour la paix et la sécurité internationales. Je répète que les difficultés de caractère interne ne sont pas de notre ressort, mais

spair of that people's wisdom. But the difficulties of an international nature indisputably fall within our competence and our responsibilities in regard to the maintenance of international peace and security as defined in the United Nations Charter. The Security Council cannot evade these responsibilities and must accept them resolutely and seriously.

105. I see no point, at this late stage of our discussion, in returning to principles which already, in my first statement, I have emphasized as those that, in our view, should inform our final decision. It seems to me that participation in our discussions by States not members of the Security Council has considerably helped to identify the conclusions at which our Council ought to arrive. Following on these discussions, I think it might be valuable to summarize, briefly, the essential points which in our opinion should figure in any useful conclusion to our debates, account being taken of the circumstances and of the grave dangers to international peace and security and to stability in the Republic of the Congo.

106. Our decision should be based on a certain number of considerations, which I might sum up as follows: first, it is absolutely necessary that the action undertaken by the Security Council since 14 July 1960 at the request of the Central Government of the Republic of the Congo should continue, on the basis of the Council's decisions, until the goal stated in the resolution of 14 July is reached; secondly, this action should continue to ensure the integrity, unity and political independence of the Republic of the Congo, considered as one and indivisible. To that end, the efficient functioning of administrative machinery and the economic and financial situation—a transitory situation, we hope—call for the establishment of a special United Nations fund for the Congo, financed by voluntary contributions and placed under United Nations control in consultation with the Central Government of the Congo.

107. Entirely without prejudice, of course, to assistance of a civil nature which might be supplied bilaterally, such financial assistance might more effectively ensure economic and financial independence, the only guarantee of true political independence. On the other hand, that political independence cannot be ensured until the Republic of the Congo has received a guarantee that Member States will abstain from any action calculated to endanger its territorial integrity and that same political independence.

108. Unfortunately it is becoming increasingly clear that the Belgian authorities are continuing or have continued to furnish weapons, personnel and military supplies which have aggravated and encouraged secession, discord and division. Our conviction is growing that this encouragement and these supplies are undermining international peace and security. During the debate at the last meeting, my delegation was reproached on the ground that it persisted in attributing to the Belgian Government or the Belgian authorities responsibility for everything happening in the Congo. On 7 July 1960 I took occasion, when presenting the candidature of the Republic of the Congo to the United

du ressort du peuple congolais, et je me permets de ne jamais désespérer de sa sagesse. Mais les difficultés à caractère international relèvent incontestablement de notre compétence et de nos responsabilités à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales, telles qu'elles sont définies dans la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité ne saurait s'y soustraire et doit accepter résolument et sérieusement ces responsabilités.

105. Je ne crois pas utile, en cette phase tardive de nos discussions, de revenir sur les principes que j'ai déjà soulignés dans ma première intervention comme étant ceux qui, à notre avis, doivent dicter notre décision finale. A mon sens, la participation à nos discussions d'Etats non membres du Conseil a contribué largement à dégager les conclusions qui s'imposent à notre organisme. Il me semble utile de faire, à la suite de ces discussions, un petit résumé de ce qui, à notre avis, doit essentiellement figurer dans une conclusion utile de nos débats, compte tenu des circonstances et des dangers graves qui menacent la paix et la sécurité internationales comme de ceux qui menacent la stabilité dans la République du Congo.

106. Notre décision doit se fonder sur un certain nombre de points, que je peux résumer ainsi: en premier lieu, il y a nécessité absolue que l'action engagée par le Conseil de sécurité depuis le 14 juillet 1960 sur la demande du Gouvernement central de la République du Congo se continue sur la base des décisions du Conseil, jusqu'à leur finalité normale telle qu'elle est prévue par la résolution du 14 juillet; en deuxième lieu, cette action doit continuer à assurer l'intégrité, l'unité et l'indépendance politique de la République du Congo, considérée comme une et indivisible. A cette fin, le bon fonctionnement des rouages administratifs, aussi bien que la situation économique et financière — passagère, nous l'espérons — commandent la création d'un fonds spécial des Nations Unies pour le Congo, alimenté par des contributions volontaires, et placé sous le contrôle de l'ONU, en consultation avec le Gouvernement central du Congo.

107. Sans préjuger, certes, l'assistance à caractère civil qui peut survenir bilatéralement, ma délégation estime que, placée sous les auspices neutres de l'ONU, une telle assistance financière pourra assurer plus effectivement l'indépendance économique et financière, seule garantie de la véritable indépendance politique. Mais l'indépendance politique ne saurait être assurée, d'autre part, tant que l'on n'aura pas garanti à la République du Congo que les Etats Membres s'abstiennent de toute action de nature à mettre en danger l'intégrité territoriale et cette indépendance politique.

108. Or nous nous apercevons malheureusement de plus en plus que les autorités belges continuent — ou ont continué — de fournir des armes, du personnel et des fournitures militaires, qui ont aggravé et encouragé la sécession, le désaccord et la division. Nous avons de plus en plus la conviction que cet encouragement et ces fournitures sapent la paix et la sécurité internationales. Au cours de la discussion à la dernière séance, il a été reproché à la délégation tunisienne de continuer à imputer au Gouvernement belge ou aux autorités belges la responsabilité de tout ce qui arrive au Congo. J'ai eu l'occasion, le 7 juillet 1960, en présentant la candidature de la

Nations [872nd meeting], to pay a tribute to Belgium. President Bourguiba has taught us one lesson: we should admit mistakes when we realize that we have committed them. If I am to say exactly what I think, I fear that I must today express regret for what I said on 7 July. I realize more and more clearly that the Belgian intervention of 11 July in the Congo has had and continues to have grave consequences, not only for the Republic of the Congo and for the Congolese people, but also for international peace and security. This aggressive intervention is still producing disastrous effects. I may perhaps resemble that man who, when compelled, under threat of death at the stake, to recant his theory that the earth was round, nevertheless added: "All the same, it is round."

109. The experience of these last two months has made it clearer than ever that Belgium bears a heavy responsibility. Let us hope that everything likely to cause unrest, discord and division will soon disappear from the Congo. These supplies of weapons and ammunition have endangered stability and security in the Congo; but that was not the only menace. During our previous debates, we authorized the Secretary-General—and he has done everything possible to that end—to arrange for all the Belgian troops to be withdrawn. But other States might likewise be tempted to provide similar assistance for military purposes. In that way we might find ourselves becoming more and more deeply involved in an extremely grave and, for the Congo, Africa and the whole world, an eminently dangerous situation which would bring us closer to the disaster that we are trying to avert. It is therefore, in our view, absolutely necessary to prohibit such assistance for military purposes, except as part of the United Nations action. Now that the international danger is becoming ever clearer, such a prohibition must be incorporated in our decision.

110. In our previous discussions I had occasion to pay tribute to the action engaged in by both American and Soviet aircraft, in response to the United Nations' appeal, with a view to supplying all possible humanitarian assistance to the Republic and people of the Congo. I expressed the hope that Africa would never hear the sound of American and Soviet aircraft except as part of this humanitarian, and purely humanitarian, mission; and that hope I still maintain.

111. In this connexion I would recall the joint texts issued by the Conference of Independent African States, which also seem to draw a distinction between assistance in the administrative, economic and cultural fields and assistance rendered by the United Nations. The joint texts put out by the independent African States on 30 August do not state that multilateral assistance furnished by the United Nations through civilian channels prevents bilateral assistance; but this referred solely to civil assistance. I do not think that the participants in that conference intended that the same latitude should be allowed in the case of assistance which was clearly military.

112. Such are the fundamental principles underlying the initiative taken by the representative of Ceylon

République du Congo à l'Organisation des Nations Unies [872ème séance], de rendre hommage à la Belgique. Le président Bourguiba nous a enseigné une leçon: il faut reconnaître nos erreurs lorsque nous nous apercevons en avoir commis. En bien, pour dire le fond de ma pensée, je crois devoir regretter aujourd'hui ce que je disais le 7 juillet. Je m'aperçois de plus en plus que l'intervention belge du 11 juillet au Congo a eu et continue d'avoir des conséquences graves, non seulement pour la République du Congo et pour le peuple congolais, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales. Cette intervention à caractère agressif continue de produire ses effets désastreux. Je serais peut-être comme cet homme qui, ayant proclamé que la terre était ronde, fut forcé, pour éviter le bûcher, de reconnaître qu'elle ne l'était pas, mais a néanmoins fini par dire: "Et pourtant, elle est ronde."

109. L'expérience de ces deux derniers mois nous prouve de plus en plus que la responsabilité belge est lourde. Espérons que disparaîtra bientôt du Congo tout ce qui a été de nature à causer le trouble, la discorde et la division. Ces fournitures d'armes et de munitions ont été dangereuses pour la stabilité et la sécurité au Congo; mais cela n'était pas le seul danger. Au cours de nos précédents débats, nous avons autorisé le Secrétaire général à obtenir que toutes les troupes belges se retirent et il a fait le possible à cet effet. Mais d'autres Etats peuvent être tentés, eux aussi, de fournir une assistance à des fins militaires. Nous pourrions ainsi nous trouver de plus en plus engagés dans une situation extrêmement grave et éminemment dangereuse pour le Congo aussi bien que pour l'Afrique et pour le monde entier, et qui nous mettrait plus près du précipice alors que nous voudrions nous en éloigner. Il est donc absolument nécessaire, à notre avis, d'interdire une telle assistance à des fins militaires, à moins que ce ne soit dans le cadre de l'action entreprise par l'ONU. Maintenant que le danger international apparaît ainsi de plus en plus nettement, il est nécessaire qu'une telle interdiction soit formulée dans notre décision.

110. J'ai eu l'occasion, lors des précédents débats, de saluer l'action qui a été entreprise aussi bien par les avions américains que par les avions soviétiques, répondant à l'appel des Nations Unies, pour assurer toute assistance humanitaire à la République et au peuple congolais. J'ai eu l'occasion de souhaiter que la terre d'Afrique ne connaisse le vrombissement des avions américains et soviétiques qu'à l'occasion de cette œuvre humanitaire, et uniquement humanitaire. Je me permets encore d'espérer.

111. Je rappellerai à ce propos que la déclaration commune des Etats indépendants d'Afrique semble, elle aussi, distinguer entre l'assistance civile, administrative, économique ou autre, et celle fournie par les Nations Unies. La déclaration commune des Etats indépendants d'Afrique du 30 août ne dit nullement que l'assistance multilatérale fournie par les Nations Unies dans le cadre civil interdit une assistance bilatérale; mais il s'agit uniquement d'assistance à caractère civil. Je ne pense pas que la même latitude existait, dans l'intention des participants à cette conférence, en matière d'assistance nettement militaire.

112. Tels sont les principes essentiels qui ont guidé l'initiative du représentant de Ceylan et de

and myself. These are the reasons which have led his delegation and mine to submit our joint draft resolution [S/4523], which in our opinion is certainly more in line with our basic purpose and the present capacities of the Security Council. We trust that it will be adopted by the Council—for we are convinced that the issues are peace and security in the Congo, peace and security in the world, and the increase or reduction of international tension, particularly on the eve of the fifteenth session of the General Assembly, when hope is still permissible.

113. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): As regards the draft resolutions submitted up to today, the views of the Soviet delegation have been fully expressed, and it is unnecessary to reiterate them now.

114. With regard to the draft resolution just submitted by the delegations of Ceylon and Tunisia, I must say that, in its present form, it cannot serve as a basis for a positive decision on the Congo question. We appreciate the efforts made by the delegations which co-sponsored this draft resolution, and we understand their good intentions. Unfortunately, however, the text of the draft does not point in the right direction for a decision on this acute problem; and the Soviet delegation cannot, therefore, support this draft resolution in the form in which it has been submitted.

115. Guided by a wish to try to find a basis for an agreed decision, the Soviet delegation proposes certain amendments to this draft resolution.

116. In the fourth paragraph of the preamble, after the words "continue to assist" should be added the words "the Central Government of", so that the phrase would read: "continue to assist the Central Government of the Congo". This amendment is indispensable because, unfortunately, the assistance which has so far been provided has not always gone to the Central Government of the Congo, and we do not want to accept a situation in which the assistance furnished by the United Nations reaches the hands of the separatists, the persons opposing the territorial integrity and independence of the Congo.

117. In the first operative paragraph of the draft resolution, referring to action by the Secretary-General, the words "to continue to give vigorous implementation to them" should be replaced by the words "to implement them strictly", and the following words should be added at the end of the paragraph: "permitting no interference in the internal affairs of the Republic of the Congo".

118. Here we are basing ourselves on the fact that unfortunately—as was pointed out in the Security Council discussions—the Secretary-General, the United Nations Command and individual members of the Secretary-General's establishment in the Congo have made serious mistakes in this matter, and that many representatives, especially those of African States, who have spoken here, have referred to the necessity of correcting such mistakes.

moi-même. Telles sont les raisons qui ont amené sa délégation et la mienne à déposer en commun un projet de résolution [S/4523], qui répond certes mieux, à notre avis, à notre préoccupation essentielle aussi bien qu'aux possibilités actuelles du Conseil de sécurité. Nous espérons fermement qu'il sera adopté par le Conseil. Nous l'espérons fermement parce que nous avons la conviction qu'il y va de la paix et de la sécurité dans le Congo, qu'il y va aussi de la paix et de la sécurité internationales, qu'il y va encore de l'accroissement ou de la diminution de la tension internationale, surtout à la veille de la quinzième session de l'Assemblée générale au cours de laquelle l'espoir n'est pas encore interdit.

113. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation de l'Union soviétique a déjà pleinement exposé ses vues sur les projets de résolution qui ont été déposés jusqu'à ce jour; il est donc inutile d'y revenir maintenant.

114. En ce qui concerne le projet de résolution qui vient d'être présenté par Ceylan et la Tunisie, je dois dire que, sous sa forme actuelle, il ne peut servir de base à un règlement positif de la question du Congo. Nous savons gré à ces délégations des efforts qu'elles ont déployés pour mettre au point ce projet et nous comprenons les bonnes intentions qui les ont animés. Malheureusement, ce texte n'oriente pas dans le sens qui convient le règlement de cette question brûlante, et c'est pourquoi la délégation de l'Union soviétique ne peut l'appuyer de son vote sous sa forme actuelle.

115. Animée du désir de rechercher une base d'entente pour une décision, la délégation soviétique propose d'apporter à ce projet les amendements suivants:

116. Au quatrième considérant, après les mots "prêter assistance au" insérer les mots "Gouvernement central du". Cet amendement nous semble indispensable du fait que l'assistance fournie jusqu'à présent n'est malheureusement pas toujours allée au Gouvernement central, et nous ne voulons pas admettre une situation où l'aide donnée par l'ONU tombe aux mains des séparatistes, de ceux qui luttent contre l'intégrité territoriale et l'indépendance du Congo.

117. Au paragraphe 1 du dispositif, nous proposons de remplacer les mots "continuer à les mettre vigoureusement en application", qui concernent le Secrétaire général, par les mots "les mettre strictement en application", et d'ajouter à la fin de ce paragraphe le membre de phrase "en n'admettant aucune intervention dans les affaires intérieures de la République du Congo".

118. Nous partons du fait que, comme on l'a relevé dans les débats du Conseil de sécurité, le Secrétaire général, le Commandement de la Force des Nations Unies et diverses personnes envoyées au Congo par les services du Secrétaire général ont malheureusement laissé commettre des erreurs graves précisément dans ce sens, et un grand nombre de ceux qui ont pris la parole ici, en particulier des représentants d'Etats africains, ont souligné la nécessité de rectifier ces erreurs.

119. That is why, in reference to the duties of the Secretary-General, it is necessary to add those words "permitting no interference in the internal affairs of the Republic of the Congo". This is fully in keeping with the Council's previous resolutions, but it should now be specified, inasmuch as there has been gross distortion in the implementation of those resolutions.

120. In the third operative paragraph, where the United Nations Force is mentioned, we propose the deletion of the words "continue to". Why? Because what has so far been done by the United Nations Force need not be continued, since the Force has been permitting erroneous actions, owing to erroneous orders issued by the Command. We do however consider that the Force should "act to restore and maintain law and order".

121. We therefore propose the deletion of the words "continue to"; and the conclusion, after the words "law and order", of the sentence as follows: "with a view to assisting the Central Government of the Congo to exercise its authority and ensure the territorial integrity and political independence of the Congo". This also is in keeping with the previous resolutions of the Council, but it is necessary to specify it, because to say merely that the United Nations Force should "act to restore and maintain law and order" would be tantamount to admitting the possibility of instituting a type of order in the Congo which would be inconsistent with the interests of the Congolese Government and of the United Nations as a whole.

122. Unfortunately, experience in this connexion teaches us that we must be very careful in this matter; otherwise we risk turning the United Nations Force into a tool of a policy having nothing in common with the interests of the United Nations or of the peace and security of the peoples.

123. In the fourth operative paragraph, the word "consultation" should be replaced by the word "co-operation"—because, unfortunately, consultation so far has very often taken the form of merely giving information to the Government on the intentions of or on the action already being taken by the United Nations Command and the representative of the Secretary-General. To avoid this, we consider it indispensable to use the words "in co-operation with" (the Central Government of the Congo).

124. In sub-paragraph (a) of operative paragraph 5, after the words "and also to refrain from any action", the words "including military assistance" should be added, and the whole of the concluding phrase, from and including the words "and decides that", should be deleted. To retain these latter words in sub-paragraph (a) would amount to violating a basic principle of the United Nations—the sovereign right of any country to receive any type of assistance for the purpose of maintaining its independence and defending and strengthening its territorial integrity.

125. The representative of Ceylon and, later, the representative of Tunisia themselves stated that we have no right to deprive the Government of military

119. C'est pourquoi, lorsque nous parlons des tâches que nous confions au Secrétaire général, il est indispensable d'ajouter ces mots: "en n'admettant aucune intervention dans les affaires intérieures de la République du Congo". Cela est pleinement conforme aux résolutions précédentes du Conseil, mais il faut le dire maintenant parce que ces résolutions ont été grossièrement déformées dans leur application.

120. Au paragraphe 3 du dispositif, où il est question de la Force des Nations Unies, nous proposons de supprimer seulement les mots "continuer à". Pourquoi? Parce qu'il ne faut pas continuer ce qu'a fait jusqu'à présent la Force des Nations Unies, parce qu'elle a laissé commettre des erreurs du fait des ordres fautifs donnés par le Commandement. Mais nous estimons qu'elle doit "agir pour rétablir et maintenir l'ordre public".

121. Nous proposons donc de supprimer les mots "continuer à" et de remplacer les mots "selon ce qu'exige le maintien de la paix et de la sécurité internationales" par les suivants: "afin d'aider le Gouvernement central congolais à exercer ses pouvoirs et à assurer l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Congo". Cela aussi est conforme aux résolutions précédentes du Conseil, mais il est indispensable de le dire, parce que, si l'on disait simplement que la Force des Nations Unies doit "agir pour rétablir et maintenir l'ordre public", cela équivaldrait à permettre l'instauration au Congo d'un ordre qui ne correspondrait ni aux intérêts du gouvernement ni aux intérêts des Nations Unies dans leur ensemble.

122. Malheureusement, l'expérience nous a appris qu'il faut être prudent à cet égard; sinon nous risquons de faire de la Force des Nations Unies l'instrument d'une politique qui n'aurait rien de commun ni avec les intérêts de l'Organisation des Nations Unies, ni avec ceux de la paix et de la sécurité des peuples.

123. Au paragraphe 4 du dispositif, nous proposons de remplacer le mot "consultation" par le mot "coopération"; en effet, jusqu'à présent, au lieu de consulter le gouvernement, on s'est malheureusement souvent contenté de l'informer de ce qu'avaient l'intention de faire ou de ce que faisaient déjà le Commandement de la Force des Nations Unies et le représentant du Secrétaire général. Pour éviter cela, nous estimons indispensable d'introduire le mot "coopération" (avec le Gouvernement central du Congo).

124. A l'alinéa a du paragraphe 5, nous proposons, après les mots "et aussi de s'abstenir de toute action", d'ajouter les mots "et notamment de toute assistance militaire" et de supprimer le membre de phrase "et décide qu'aucune assistance à des fins militaires ne soit envoyée au Congo si ce n'est dans le cadre de l'action des Nations Unies". Maintenir ces mots à l'alinéa a serait en réalité enfreindre un principe essentiel de l'Organisation des Nations Unies, celui du droit souverain qu'a tout Etat de recevoir n'importe quelle assistance pour maintenir son indépendance, pour renforcer et défendre son intégrité territoriale.

125. Le représentant de Ceylan et ensuite le représentant de la Tunisie ont dit eux-mêmes que nous n'avons pas le droit de priver le gouvernement d'une

assistance. They also said that such assistance should be provided exclusively through the United Nations; but this is precisely a violation of a basic principle of the United Nations—respect for the sovereign rights of all States—and would mean the imposition of a United Nations trusteeship on the Republic of the Congo.

126. We consider that it is not possible to take such a course, and we believe that the wording of our amendment—"refrain from any action, including military assistance, which might undermine the territorial integrity and the political independence of the Republic of the Congo"—reflects the principal task, which is to withhold military assistance from elements working for the dismemberment of the Congo and for the loss of its political independence, to stop completely any military assistance from Belgium to the separatist groups which, in alliance with the Belgian Government, are attempting to destroy Congolese national unity. It was the purpose of the sponsors of this draft resolution, our amendment is completely in line with it.

127. In our opinion, sub-paragraph (b) of operative paragraph 5 requires no amendment.

128. These are the amendments which we consider indispensable, although even with them this draft resolution would still not be fully in keeping with our objectives, given the situation in the Congo and our experience with regard to the implementation of the Council's previous resolutions.

129. The PRESIDENT: If no representative wishes to speak at this time I think that we are bound to have a recess of ten minutes or so in order that the amendments proposed by the representative of the USSR may be circulated.

130. Mr. SLIM (Tunisia) (translated from French): It is certainly the normal procedure that we should have before us the text of the amendments submitted by the representative of the Soviet Union, but I have been able to note down his proposals on this subject, and in an effort to bring our views closer together—which we have been trying to do ever since we started this debate—I would say that in our view, in the matter of the Congo, all this action should be taken in agreement with the Central Government of the Congo. That question seems to us to present no difficulty. In our opinion, and in that of the Security Council, it is certainly the Central Government of the Republic of the Congo, which is concerned; and although we did not think it necessary to repeat the words "Central Government of the Congo" or "Central Government of the Republic of the Congo" everywhere, it goes without saying that that is what we mean: nothing else can be meant.

131. With regard to some of the additions suggested with a view to assisting the Republic of the Congo, it seems to me that that has already been covered by previous resolutions of the Security Council, in particular by the resolution of 14 July 1960.

132. There are of course other amendments that seem to us based on principles which for the time being we

assistance militaire; ils ont ajouté que cette assistance devrait être fournie exclusivement par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. Mais c'est là précisément une violation du principe fondamental de l'Organisation concernant les droits souverains de tout Etat, cela équivaut précisément à imposer la tutelle de l'ONU à la République du Congo.

126. Nous ne pensons pas qu'il soit possible de s'engager dans cette voie et nous considérons que l'amendement que nous proposons maintenant, à savoir le membre de phrase "s'abstenir de toute action et notamment de toute assistance militaire qui pourrait saper l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République du Congo", répond au problème essentiel, qui est d'empêcher toute assistance militaire aux éléments qui cherchent à démembrer le Congo et à lui faire perdre son indépendance nationale, d'arrêter entièrement l'aide militaire que fournit la Belgique aux éléments séparatistes qui, de concert avec le Gouvernement belge, s'emploient à détruire l'unité nationale du Congo. Si tel était le but des auteurs du projet de résolution, notre amendement y répond entièrement.

127. A notre sens, l'alinéa b du paragraphe 5 n'appelle aucun amendement.

128. Tels sont les amendements que nous jugeons nécessaire d'apporter; toutefois, même si ces amendements étaient adoptés, le projet de résolution ne répondrait pas entièrement aux objectifs que nous devons atteindre eu égard à la situation au Congo et à l'expérience acquise quant à l'application des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité.

129. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Si personne ne désire prendre la parole pour l'instant, j'estime que nous devrions suspendre la séance pendant une dizaine de minutes pour qu'on puisse distribuer le texte des amendements proposés par le représentant de l'URSS.

130. M. SLIM (Tunisie): Il est normal, Monsieur le Président, que nous soyons saisis du texte des amendements proposés par le représentant de l'Union soviétique, mais j'ai pu noter directement les propositions qui ont été faites par lui à ce sujet et, dans un effort tendant à rapprocher les points de vue — ce que nous n'avons jamais cessé de faire depuis que nous avons entamé ce débat — il nous semble que, s'agissant de la situation congolaise, toute action doit se faire en accord avec le Gouvernement central du Congo. C'est là, nous semble-t-il, une question qui n'offre aucune difficulté. Il s'agit bien, dans notre esprit et dans l'esprit du Conseil de sécurité, du Gouvernement central de la République du Congo, et, bien que nous n'ayons pas estimé nécessaire de répéter partout cette qualification: Gouvernement central du Congo ou Gouvernement central de la République du Congo, il est bien entendu qu'il s'agit de cela et qu'il ne peut pas s'agir d'autre chose.

131. A propos de certaines des additions jugées nécessaires dans un esprit d'assistance à la République du Congo, il me semble que cela est déjà couvert par les résolutions antérieures du Conseil de sécurité, notamment par la résolution du 14 juillet 1960.

132. Il y a bien entendu d'autres amendements qui nous semblent inspirés de principes que, pour le

are unable to accept, as many of us have adequately explained in our respective statements. We should certainly like to make an effort to meet the views of the Soviet representative, but—as I said at the start of my statement today—while we are debating, events are moving on, and while we talk the situation in and outside the Congo may become grave.

133. Can the Council allow itself to become like that assembly which went on discussing the sex of angels while the town was captured? Would it not be wiser to rest content with the possibly imperfect text which we have submitted after careful reflection, after careful discussion and after careful consultation, and of which, despite its imperfections, we do, in our hearts and minds, believe that it fully meets the needs of the situation? When I say "fully", this word must of course be understood not in its absolute, but in its human sense.

134. I think that, while naturally awaiting the authentic text of these amendments, the delegation of Ceylon and my own delegation prefer, quite definitely, to adhere to the text which we have proposed. Inspired above all by a concern for effectiveness and speed, we maintain this position and venture to make a most sincere and heartfelt appeal to the effect that in the interests of the Congolese people, of the Congo, of Africa, of our Organization itself, of world peace and security, and in the hope of a relaxation of international tension immediately before a very important General Assembly session, we should be allowed to let our draft resolution stand as it is and be accepted by the Security Council, by a large majority, if not indeed, as I hope, unanimously.

The meeting was suspended at 12.20 a.m. and resumed at 12.30 a.m.

135. The PRESIDENT: The amendments presented by the representative of the Soviet Union have now been circulated [S/4524]. Are there any comments from the members?

136. Mr. LEWANDOWSKI (Poland): I shall not prolong our debate at this stage of the discussion. I take the floor now because I want to make a few observations in connexion with what was said by the representative of Tunisia, one of the co-sponsors of the draft resolution tabled before us. It is true that we all feel that in view of the coming session of the General Assembly, to which so many of the people and Governments pin their hopes for the improvement of the international situation, we should not do anything that would signify that the members of this Council are opposed to the spirit of conciliation, compromise and negotiation aimed at a fair and adaptable solution.

137. It is true that both sponsors of the draft resolution said that there are things that could be improved in the resolution as it has been proposed. I am certain that they had in mind, when saying that, everything that was said around this table, especially by the representatives of the African States. Neither they nor a great many members of the Council had any hesitancy in stating their full support for the Central Government of the Republic of the Congo.

moment, nous ne pouvons pas accepter, ce que nous avons expliqué suffisamment les uns et les autres dans nos interventions respectives. Nous voudrions bien faire un effort pour rencontrer le point de vue du représentant de l'Union soviétique, mais, comme je l'ai dit au début de mon intervention d'aujourd'hui, pendant que nous discutons, les événements marchent et, pendant ce temps, la situation peut devenir grave au Congo et en dehors du Congo.

133. Est-ce que le Conseil peut se permettre de ressembler à cette assemblée qui discutait du sexe des anges pendant que la ville était prise? Ne serait-il pas plus sage de se contenter du texte même imparfait que nous avons présenté après mûre réflexion, après mûre discussion, après mûres consultations et qu'en notre âme et conscience nous estimons, malgré ses imperfections, répondre pleinement aux nécessités actuelles de la situation? Lorsque je dis "pleinement", il faut bien entendu prendre ce mot non dans son sens absolu, mais dans son sens humain.

134. Je crois que, tout en attendant naturellement le texte définitif de ces amendements, la délégation de Ceylan et la mienne préfèrent très sérieusement s'en tenir au texte qu'elles ont proposé. Guidés surtout par le souci de l'efficacité et de la rapidité, nous maintenons cette position et nous nous permettons de lancer un appel très sincère et très vibrant, pour que, dans l'intérêt du peuple congolais, dans l'intérêt du Congo, de l'Afrique, dans l'intérêt de notre organisation elle-même comme dans celui de la paix et de la sécurité dans le monde, dans l'espoir enfin d'une détente internationale à la veille du jour où nous affrontons une très importante session de l'Assemblée générale, on nous permette de laisser notre projet sous sa forme actuelle et pour que le Conseil de sécurité l'adopte à une majorité très forte, ou même, je me permets de l'espérer, à l'unanimité.

La séance est suspendue à 0 h 20; elle est reprise à 0 h 30.

135. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Les amendements présentés par le représentant de l'Union soviétique viennent d'être distribués [S/4524]. Quelqu'un désire-t-il présenter des observations?

136. M. LEWANDOWSKI (Pologne) [traduit de l'anglais]: Je n'ai pas l'intention de prolonger nos débats. Je ne prends la parole que parce que je désire faire quelques observations au sujet des remarques du représentant de la Tunisie, qui est l'un des auteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis. Il est vrai que nous estimons tous qu'en raison de la prochaine session de l'Assemblée générale, en laquelle tant de peuples et de gouvernements ont placé leur espoir d'une amélioration de la situation internationale, nous ne devrions rien faire qui puisse signifier que les membres du Conseil sont opposés à l'esprit de conciliation, de compromis et de négociation qui permettent de parvenir à une solution acceptable.

137. Il est vrai que les deux auteurs du projet de résolution ont reconnu qu'il serait possible d'en améliorer le texte. Je suis sûr qu'en disant cela, ils songeaient à tout ce qui a été dit ici, notamment par les représentants des Etats africains. Ni ces représentants, ni un grand nombre de membres du Conseil n'ont eu la moindre hésitation à soutenir pleinement le Gouvernement central de la République du Congo.

138. The representative of Tunisia said that this is clearly what the authors had in their minds while drafting the draft resolution. There is then an obvious question. Why not say openly and clearly what was in the minds of the authors of the draft resolution, what was mentioned so clearly and so strongly by the representatives of countries directly and immediately concerned and by a number of members of this Council? I do not want to take up the draft resolution paragraph by paragraph and I do not want to discuss the Soviet amendments—with which the Polish delegation fully agrees, as is obvious from our previous statement in the general debate [904th meeting]—but the question of the territorial integrity, political independence and co-operation with the Central Government of the Congo, and the question of not giving any military assistance which might undermine the territorial integrity and political independence of the Republic of the Congo, was supported, approved and spoken about by all the African countries around this table. It was certainly supported by my delegation. If then the authors themselves see those things and recognize them, and the amendments which were presented by the Soviet Union do touch on those very problems, those very formulations which were spoken about both by the authors of the draft resolution and by the African and Asian countries around this table, why not then, in the spirit of clarification, of upholding the principles which we approved in our former resolution, accept those amendments and vote for them?

139. I made this brief intervention only because I was moved by what the representative of Tunisia said in connexion with the situation as it now exists in the Congo, to which we should all spare no effort in assisting toward a speedy and just solution.

140. The PRESIDENT: If there are no other speakers, we will proceed to the vote.

141. Sir Claude COREA (Ceylon): Since the President is about to put the draft resolutions to the vote, I submit that, under rule 32 of the rules of procedure, there are two draft resolutions—those standing in the names of the United States [S/4516] and the Soviet Union [S/4519]—which were submitted prior to the draft resolution submitted by Ceylon and Tunisia. May I ask the President to be good enough to inquire of the Council whether it would be prepared to waive this rule and to grant priority in the voting to the draft resolution submitted by Ceylon and Tunisia.

142. Mr. WADSWORTH (United States of America): The representative of Ceylon has asked for priority for the draft resolution which he has introduced together with the representative of Tunisia. My delegation has carefully examined the text of that draft resolution and, in our opinion, it contains the necessary elements to ensure the continuation and expansion, if necessary, of effective United Nations action in the Congo. Its objectives and provisions parallel those of our own draft resolution. In fact, there is little substantive difference between the two texts. We therefore have no objection to the request for priority made by the representative of Ceylon. I wish merely to say

138. Le représentant de la Tunisie a déclaré que c'est précisément cela qui a guidé les auteurs de ce projet de résolution. Dès lors, une question se présente immédiatement à l'esprit. Pourquoi ne pas dire ouvertement et clairement ce à quoi pensaient les auteurs du projet de résolution, ce qui a été mentionné avec tant de clarté et de force par les représentants des pays directement et immédiatement intéressés et par plusieurs membres du Conseil? Je n'ai pas l'intention de reprendre le projet de résolution paragraphe par paragraphe ni de discuter les amendements soviétiques — que la délégation polonaise approuve sans réserve comme il ressort de notre précédente intervention dans le débat général [904ème séance] — mais la question de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la coopération avec le Gouvernement central du Congo tout comme la question de ne pas fournir une assistance militaire qui puisse compromettre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République du Congo avaient été appuyées, approuvées et discutées par tous les pays africains qui sont réunis autour de cette table. Elles avaient sans aucun doute l'appui de ma délégation. Si donc les auteurs eux-mêmes partagent ces opinions — et les amendements présentés par l'Union soviétique concernent les problèmes mêmes qui ont été examinés ici par les auteurs du projet de résolution et par les pays d'Afrique et d'Asie — pourquoi dès lors ne pas accepter, par souci de précision et par fidélité aux principes que nous avons approuvés dans notre résolution antérieure, pourquoi, dis-je, ne pas accepter ces amendements et voter en leur faveur?

139. Si j'ai fait cette brève déclaration, c'est uniquement en raison des paroles que le représentant de la Tunisie a prononcées au sujet de la situation actuelle au Congo, situation qui mérite que nous n'épargnions aucun effort pour aboutir à une prompte et équitable solution.

140. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Si personne ne demande la parole, nous allons passer au vote.

141. Sir Claude COREA (Ceylan) [traduit de l'anglais]: Puisque le Président va mettre les projets de résolution aux voix, je voudrais faire remarquer que, conformément à l'article 32 du règlement intérieur, nous devons examiner deux projets de résolution — celui des Etats-Unis [S/4516] et celui de l'Union soviétique [S/4519] — qui ont été présentés avant le projet de résolution de Ceylan et de la Tunisie. Puis-je prier le Président de demander aux membres du Conseil s'ils sont disposés à renoncer à l'application de cet article et à donner la priorité au vote sur le projet de résolution présenté par Ceylan et par la Tunisie?

142. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Le représentant de Ceylan a demandé la priorité pour le projet de résolution qu'il a présenté conjointement avec le représentant de la Tunisie. Ma délégation a attentivement étudié le texte de ce projet de résolution et estime qu'il contient les éléments voulus pour assurer le maintien et, s'il y a lieu, le développement d'une action efficace des Nations Unies au Congo. Ses dispositions et ses objectifs rejoignent ceux de notre propre projet de résolution. En fait, il n'y a guère de différence entre les deux textes quant au fond. Nous n'avons donc aucune objection à la demande de priorité faite par le repré-

that I trust we will be able to vote on the text as it was presented to the Council, without the amendments suggested by the representative of the Soviet Union.

143. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Our delegation has already commented both on the United States draft resolution and on the draft resolution now submitted by Tunisia and Ceylon. The United States representative has just said quite plainly that he sees no essential difference between his draft resolution and that submitted by Tunisia and Ceylon.

144. Taking this into account and bearing in mind that the Tunisian representative has not consented even to the discussion of the question of making, to his draft resolution, amendments the point of which I have explained and which are very important for the correct trend of the resolution, the Soviet delegation sees no reason for withdrawing its own draft resolution, and will insist on this draft being put to the vote in the order in which it was submitted.

145. Mr. SLIM (Tunisia) (translated from French): My delegation apologizes to the delegation of the Soviet Union and begs that country's Deputy Minister for Foreign Affairs to allow me to dispel a misunderstanding. The comments I made did not mean that I refused to discuss the draft amendments submitted by the USSR delegation. What I said, and what I believe, is that the discussion of those amendments might carry us very far and delay a decision which the Council ought to take as rapidly as possible. The members of the Council can certainly discuss these amendments, if they consider it necessary. I have simply ventured to make an appeal that our draft resolution should be allowed to take its chance and be submitted to the members of the Council without the amendments proposed by the Soviet delegation, not, in the case of some of those amendments, because of their substance or their form. As I have explained, when we speak of the Congo, we mean the Central Government of that country. But my delegation's proposal stemmed primarily from its concern at the difficulties liable to arise from discussion of those amendments, difficulties that might carry us very far and possibly bring us back to the point at which we found ourselves last night or this morning. We should then be in danger of having to start the whole debate all over again.

146. I simply made an appeal. It reflects our common concern to secure, both for the Congo and for the international situation, foundations which are more solid, if not permanently stable. I maintain this appeal, and I ask the Council to give priority to our draft resolution. In this I am acting from deep conviction.

147. The PRESIDENT: I think that it now falls upon me to summarize the situation.

148. We have a request for priority by the representative of Ceylon, supported by the representative of Tunisia. The representative of the United States

sentant de Ceylan. Je tiens simplement à exprimer l'espoir que nous pourrions voter sur le texte tel qu'il a été présenté au Conseil, c'est-à-dire sans les amendements proposés par le représentant de l'Union soviétique.

143. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Nous avons déjà exposé nos vues sur le projet de résolution des Etats-Unis d'Amérique comme sur celui que viennent de déposer les délégations de Ceylan et de la Tunisie. Le représentant des Etats-Unis vient de dire assez clairement qu'il ne voit pas de différence fondamentale entre le projet de résolution de sa délégation et celui des délégations de la Tunisie et de Ceylan.

144. Cela étant, et comme le représentant de la Tunisie n'a même pas accepté de discuter la possibilité d'apporter à son projet de résolution n'importe lequel des amendements que j'ai présentés et qui sont très importants pour rectifier l'orientation de la résolution, la délégation soviétique ne voit aucune raison de retirer son projet de résolution et insistera pour qu'il soit mis aux voix dans l'ordre dans lequel il a été présenté.

145. M. SLIM (Tunisie): Ma délégation s'excuse auprès de la délégation de l'Union soviétique et prie instamment le Vice-Ministre des affaires étrangères de ce pays de me permettre de dissiper un malentendu. Les observations que j'ai faites ne constituent pas un refus de discuter les projets d'amendements présentés par la délégation de l'Union soviétique. Ce que j'ai dit, et ce dont je suis convaincu, c'est que la discussion de ces amendements risquerait de nous entraîner fort loin et de retarder une décision qu'il appartient au Conseil de prendre au plus vite. Les membres du Conseil peuvent certainement discuter ces amendements s'ils l'estiment nécessaire. Je me suis simplement permis de lancer un appel pour qu'on permette que notre projet de résolution puisse courir ses chances et soit soumis à l'assentiment des membres du Conseil sans les amendements proposés par la délégation de l'Union soviétique, non pas, pour certains de ces derniers, en raison de leur substance ou de leur forme. Comme je l'ai expliqué, lorsque l'on parle du Congo, il s'agit du Gouvernement central de ce pays. Mais la proposition de ma délégation est née surtout de la préoccupation des difficultés que peuvent causer les discussions portant sur ces amendements, difficultés qui risquent de nous entraîner fort loin et peut-être de nous ramener à la situation devant laquelle nous nous trouvions hier soir ou ce matin. Nous risquerions alors de reprendre l'ensemble des débats.

146. C'est un simple appel que j'ai adressé. Il répond au souci, que nous avons tous, d'assurer, pour le Congo et pour la situation internationale, une base un peu plus stable, si ce n'est une base définitivement stable. Je maintiens cet appel et je demande au Conseil d'accepter que notre projet de résolution ait la priorité. C'est très sincèrement que je fais cet appel.

147. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je crois devoir maintenant résumer la situation.

148. Le représentant de Ceylan, appuyé par le représentant de la Tunisie, demande la priorité pour la mise aux voix du projet de résolution commun de ces

has waived priority on his draft resolution. I understand that the representative of the Soviet Union is not willing to concede priority on his draft resolution. In these circumstances, we shall now proceed to a vote on the Soviet Union draft resolution [S/4519].

A vote was taken by show of hands.

In favour: Poland, Union of Soviet Socialist Republics.

Against: Argentina, China, Ecuador, France, Italy, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Ceylon, Tunisia.

The draft resolution was rejected by 7 votes to 2, with 2 abstentions.

149. The PRESIDENT: The Council will now proceed to vote on the draft resolution presented by the delegations of Ceylon and Tunisia [S/4523]. According to rule 36, we must vote first on the amendments submitted by the representative of the Soviet Union [S/4524].

150. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): I would request that each amendment be put to the vote separately.

151. The PRESIDENT: We shall proceed to vote separately on each of the amendments introduced by the representative of the Soviet Union to the draft resolution proposed by the delegations of Ceylon and Tunisia.

152. The Council will vote first on the amendment in paragraph 1 of document S/4524.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Ceylon, Poland, Tunisia, Union of Soviet Socialist Republics.

Against: China, Ecuador, France, Italy, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Argentina.

The amendment was rejected by 6 votes to 4, with 1 abstention.

153. The PRESIDENT: The Council will now proceed to vote on the amendment in paragraph 2.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Poland, Union of Soviet Socialist Republics.

Against: Argentina, Ceylon, China, Ecuador, France, Italy, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Tunisia.

The amendment was rejected by 8 votes to 2, with 1 abstention.

154. The PRESIDENT: The Council will now proceed to vote on the amendment in paragraph 3.

A vote was taken by show of hands.

deux pays. La délégation des Etats-Unis a renoncé à la priorité pour son texte. Quant au représentant de l'Union soviétique, je crois comprendre qu'il n'est pas disposé à renoncer à la priorité en ce qui concerne son projet de résolution. Dans ces conditions, je vais mettre aux voix le projet de résolution présenté par l'Union soviétique [S/4519].

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Argentine, Chine, Equateur, France, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: Ceylan, Tunisie.

Par 7 voix contre 2, avec 2 abstentions, le projet de résolution est rejeté.

149. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil va maintenant voter sur le projet de résolution présenté par les délégations de Ceylan et de la Tunisie [S/4523]. Conformément à l'article 36 du règlement intérieur, les amendements proposés par le représentant de l'Union soviétique [S/4524] doivent être mis aux voix d'abord.

150. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je demande un vote distinct sur chacun des amendements.

151. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Nous allons voter séparément sur chacun des amendements que le représentant de l'Union soviétique propose d'apporter au projet de résolution présenté par les délégations de Ceylan et de la Tunisie.

152. Le Conseil votera d'abord sur l'amendement figurant au paragraphe 1 du document S/4524.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Ceylan, Pologne, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Chine, Equateur, France, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstient: Argentine.

Par 6 voix contre 4, avec une abstention, l'amendement est rejeté.

153. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je mets maintenant aux voix l'amendement figurant au paragraphe 2.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Argentine, Ceylan, Chine, Equateur, France, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstient: Tunisie.

Par 8 voix contre 2, avec une abstention, l'amendement est rejeté.

154. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Nous allons voter maintenant sur l'amendement figurant au paragraphe 3.

Il est procédé au vote à main levée.

In favour: Poland, Union of Soviet Socialist Republics.

Against: Argentina, Ceylon, China, Ecuador, France, Italy, Tunisia, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

The amendment was rejected by 9 votes to 2.

155. The PRESIDENT: We shall now proceed to vote on the amendment in paragraph 4.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Poland, Union of Soviet Socialist Republics.

Against: Ceylon, China, Ecuador, France, Italy, Tunisia, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Argentina.

The amendment was rejected by 8 votes to 2, with 1 abstention.

156. The PRESIDENT: The Council will now vote on the amendments in paragraph 5.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Poland, Union of Soviet Socialist Republics.

Against: Argentina, Ceylon, China, Ecuador, France, Italy, Tunisia, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

The amendments were rejected by 9 votes to 2.

157. The PRESIDENT: The Council will now proceed to vote on the draft resolution introduced by the representatives of Ceylon and Tunisia [S/4523].

A vote was taken by show of hands.

In favour: Argentina, Ceylon, China, Ecuador, Italy, Tunisia, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Poland, Union of Soviet Socialist Republics.

Abstaining: France.

The result of the vote was 8 in favour, 2 against, with 1 abstention.

The draft resolution was not adopted, one of the negative votes being that of a permanent member of the Council.

158. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The result of the vote on the resolution is indicative of the attitude of States members of the Security Council to the question of preserving and strengthening the independence of the young African State.

159. During the entire discussion of this question two trends have been manifest. The Soviet Union has advocated, and continues to advocate, strict implementation of the Security Council's decisions, the purpose of which is the preserving and strengthening of the Congo's independence and territorial integrity, the achieving by this young African country of genuine independence and complete emancipation from colonial domination.

Votent pour: Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Argentine, Ceylan, Chine, Equateur, France, Italie, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Par 9 voix contre 2, l'amendement est rejeté.

155. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Nous allons maintenant voter sur l'amendement figurant au paragraphe 4.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Ceylan, Chine, Equateur, France, Italie, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstient: Argentine.

Par 8 voix contre 2, avec une abstention, l'amendement est rejeté.

156. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil va maintenant voter sur les amendements figurant au paragraphe 5.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Argentine, Ceylan, Chine, Equateur, France, Italie, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Par 9 voix contre 2, les amendements sont rejetés.

157. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil va passer maintenant au vote sur le projet de résolution présenté par les représentants de Ceylan et de la Tunisie [S/4523].

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Argentine, Ceylan, Chine, Equateur, Italie, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Votent contre: Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstient: France.

Il y a 8 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

L'une des deux voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, le projet de résolution n'est pas adopté.

158. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Le résultat du vote sur le projet de résolution montre l'attitude des Etats membres du Conseil de sécurité sur la question du maintien et du renforcement de l'indépendance du jeune Etat africain.

159. Tout au long du débat sur cette question, on a vu se dégager deux tendances très nettes dans la façon d'envisager sa solution. L'Union soviétique est, comme par le passé, en faveur d'une stricte exécution des décisions prises par le Conseil de sécurité, qui ont pour but de maintenir et de renforcer l'indépendance et l'intégrité territoriale du Congo et d'assurer l'indépendance véritable et la libération complète de la domination coloniale de ce jeune pays africain.

160. We have advocated, and continue to advocate, the rectification of the serious errors which have been tolerated in the implementation of the decisions adopted by the Council. We have opposed, and continue to oppose, the using of the United Nations machinery for what is tantamount to the establishment of a new type of colonial domination, and the giving, to the colonial Powers and their supporters, of an opportunity to dismember the Republic of the Congo and to bring it once again under the colonial yoke.

161. It has now become clear that the colonial Powers and the United States of America are making every effort to utilize the machinery of the United Nations for purposes which have nothing in common with the tasks specified in the United Nations Charter.

162. That is why we have taken up a resolute position against the line adopted by those Powers regarding a solution of the Congo question, and against the pressure which they have been and are exerting on the African countries with a view to achieving the solution which those Powers require.

163. The Security Council has not been in a position to take new decisions at this time. But the previous decisions of the Council remain, and must be implemented; it is still the duty of the Secretary-General and the United Nations Command to be guided strictly by those adopted decisions. They have not been cancelled, they remain in force, and we shall strive to ensure that they are fully implemented.

164. Taking into account the results of today's discussion and vote, I wish to say that the Government of the Soviet Union has submitted a proposal for the inclusion in the agenda of the General Assembly's fifteenth regular session, as an urgent and important question, of an item on the threat to the political independence and territorial integrity of the Republic of the Congo. The relevant declaration and memorandum have been transmitted to the Secretary-General.^{1/}

165. Sir Patrick DEAN (United Kingdom): In explanation of my vote on the draft resolution which has just been regrettably vetoed and on the amendments proposed by the representative of the Soviet Union, I should like to say that I voted against these amendments because the representative of the Soviet Union tried to justify them in general on the basis of the opinions which he expressed at length yesterday [903rd meeting] and has just now expressed again about the conduct of the United Nations Force in the Congo hitherto. Since my delegation profoundly disagrees with these opinions, it was not possible for me to support any of the amendments which reflected them.

166. Moreover, as I made clear when I spoke yesterday, I reject entirely the allegation that those who supported the joint proposal of the representatives of Tunisia and Ceylon are inspired by neo-colonialism, whatever that may be, or by any desire to offend against the principle of a free and independent Congo. In the view of my delegation, the joint draft resolution which was so regrettably vetoed a few minutes ago

160. Nous estimons comme par le passé que l'on doit corriger les erreurs grossières que l'on a tolérées dans l'exécution des décisions prises. Nous avons été et demeurons opposés à ce que l'on utilise l'appareil de l'Organisation des Nations Unies pour donner aux puissances coloniales et à ceux qui les soutiennent la possibilité de démembrer la République du Congo et de la soumettre à ce qui est en fait une nouvelle domination coloniale.

161. A l'heure actuelle, il est clair que les puissances coloniales et les Etats-Unis font tout pour utiliser l'appareil de l'ONU à des fins qui n'ont rien de commun avec les tâches définies dans la Charte des Nations Unies.

162. Voilà pourquoi nous nous sommes élevés énergiquement contre la position de ces puissances concernant le règlement de la question du Congo et contre la pression qu'elles ont exercée et qu'elles exercent toujours sur les Etats africains afin d'obtenir que cette question soit réglée dans le sens qui leur convient.

163. Le Conseil de sécurité n'a pu prendre maintenant de nouvelles décisions. Toutefois les anciennes décisions du Conseil demeurent; elles doivent être exécutées et le Secrétaire général tout comme le Commandement de la Force des Nations Unies doivent observer strictement les décisions qui ont été adoptées. Elles n'ont pas été rapportées, elles restent en vigueur et nous lutterons pour qu'elles soient appliquées pleinement.

164. Tenant compte des résultats de la discussion et du vote d'aujourd'hui, je veux déclarer que le Gouvernement de l'Union soviétique a présenté une proposition en vue d'inscrire à l'ordre du jour de la quinzième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, en tant que question présentant un caractère d'importance et d'urgence, la question de la menace à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la République du Congo. Une déclaration à cet effet accompagnée d'un mémoire explicatif a été remise au Secrétaire général.^{1/}

165. Sir Patrick DEAN (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Pour expliquer mon vote sur le projet de résolution qui vient malheureusement de faire l'objet d'un veto ainsi que sur les amendements proposés par le représentant de l'Union soviétique, je voudrais dire que j'ai voté contre ces amendements parce que le représentant de l'Union soviétique a tenté de les justifier d'une façon générale en se fondant sur les opinions qu'il a longuement exposées hier [903ème séance] et qu'il vient d'exprimer à nouveau touchant la conduite de la Force des Nations Unies au Congo jusqu'à ce jour. Ma délégation étant en complet désaccord avec ces opinions, je n'ai pu voter pour aucun des amendements qui les traduisaient.

166. D'autre part, comme je l'ai précisé dans mon intervention d'hier, je rejette catégoriquement l'allégation selon laquelle les délégations qui ont appuyé la proposition présentée conjointement par les représentants de la Tunisie et de Ceylan seraient inspirées par le néo-colonialisme — quoi que puisse signifier ce terme — ou par un désir quelconque d'attenter au principe de la liberté et de l'indépen-

^{1/}Official Records of the General Assembly, Fifteenth Session, Annexes, agenda item 85, document A/4495.

^{1/}Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, point 85 de l'ordre du jour, document A/4495.

took into account the requirements of the United Nations and of the Secretary-General in the light of the actions already taken by the United Nations Force in the Congo, and looked forward in a realistic manner to the measures which the United Nations Force will be required to take in pursuance of the mandate conferred by the Security Council.

167. The speeches of certain members of the Council and of some non-members who addressed us have contained severe criticisms of the Belgian Government. These criticisms have been rebutted, to my mind, convincingly, in the admirably lucid and restrained intervention by the representative of Belgium.

168. I would only add one remark. To attribute the origin of the troubles in the Congo to the intervention of Belgian forces appears to me to be an inversion of historical truth. The causes of these troubles should, in the view of my delegation, be sought elsewhere.

169. Mr. WADSWORTH (United States of America): When a few moments ago I indicated no objection to giving priority to the draft resolution submitted by Tunisia and Ceylon, I did so in the expectation that the United States draft resolution would not be voted on in the happy event that the draft resolution of Ceylon and Tunisia were adopted. However, now that it has not been adopted, I still feel that it would only further lengthen our procedures if I were to press for a vote on the United States draft resolution. I would therefore indicate now formally that I do not intend and do not wish to press for the vote.

170. At the same time I think that it is incumbent upon me to say the following. The Soviet Union has just shown the lengths to which it will go in opposition to effective United Nations assistance for the Republic of the Congo. This negative policy has been emphasized continually in Soviet action outside the United Nations and in attacks on all aspects of the United Nations programme. Now it has taken the form of vetoing a resolution which would have provided financial aid to the Congo and would have gone far toward preventing—had persons lived up to it—any unilateral intervention in Congolese affairs. And we should certainly have expected that all members of the Council would heed the call. I must also note that this is a resolution which the very substantial majority of the African delegations felt able to support.

171. Yesterday I said that the United Nations action in the Congo was at the crossroads. That remains my view. The United Nations action must succeed. The alternative if it fails would be grave indeed. The United States, like eight other members of this Council, was prepared to make the decisions which would encourage and expand United Nations assistance to the Congo. The Soviet Union was not.

172. As I said the other day, the Soviet Union does not want the United Nations to succeed in the Congo

dance du Congo. De l'avis de ma délégation, le projet de résolution commun qui vient si regrettablement de faire l'objet d'un veto prenait en considération les besoins de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général, compte tenu des mesures déjà prises par la Force des Nations Unies au Congo et il envisageait avec réalisme les mesures que la Force des Nations Unies sera tenue de prendre pour s'acquitter du mandat conféré par le Conseil de sécurité.

167. Les déclarations de certains membres du Conseil et de certains Etats non membres dont les représentants ont pris la parole ici contenaient de sévères critiques à l'adresse du Gouvernement belge. Ces critiques ont été réfutées, de façon convaincante à mon sens, dans l'intervention, admirable de lucidité et de mesure, du représentant de la Belgique.

168. Je n'ai plus qu'une observation à ajouter. Attribuer l'origine des troubles du Congo à l'intervention des forces belges me paraît contraire à la vérité historique. De l'avis de ma délégation, c'est ailleurs qu'il faut chercher la cause de ces troubles.

169. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: En indiquant, il y a quelques instants, que je n'avais pas d'objection à ce que la priorité soit donnée au projet de résolution présenté par la Tunisie et Ceylan, je comptais que le projet de résolution des Etats-Unis ne serait pas mis aux voix, dans l'éventualité heureuse où le projet de résolution de Ceylan et de la Tunisie aurait été adopté. Il ne l'a pas été, mais je crois cependant qu'insister pour que le projet de résolution des Etats-Unis soit mis aux voix ne servirait qu'à prolonger encore nos débats. Je tiens donc maintenant à déclarer formellement que je n'ai pas l'intention d'insister pour que le Conseil vote sur ce texte.

170. Je crois d'autre part devoir déclarer ce qui suit. L'Union soviétique vient de montrer jusqu'où elle était prête à aller dans son opposition à une assistance efficace des Nations Unies à la République du Congo. Cette politique négative n'a cessé de se manifester dans l'action menée par l'Union soviétique en dehors de l'Organisation des Nations Unies et dans ses attaques contre tous les aspects du programme de l'ONU. Elle revêt maintenant la forme d'un veto contre une résolution qui aurait fourni au Congo une aide financière et qui aurait puissamment contribué — si elle avait été respectée — à empêcher toute intervention unilatérale dans les affaires congolaises. Et il est certain que nous espérons que tous les membres du Conseil auraient tenu compte de l'appel qui leur était adressé. Je dois également relever qu'il s'agissait d'un projet de résolution auquel la très grande majorité des délégations africaines étaient favorables.

171. J'ai dit hier que, dans son action au Congo, l'Organisation des Nations Unies était à la croisée des chemins. Je suis toujours de cet avis. Il faut que l'action de l'ONU soit couronnée de succès. Si elle échouait la situation serait extrêmement grave. Les Etats-Unis, de même que huit autres membres du Conseil, étaient disposés à prendre les décisions qui auraient stimulé et développé l'aide apportée au Congo par les Nations Unies. L'Union soviétique ne l'était pas.

172. Comme je l'ai dit l'autre jour, l'Union soviétique ne veut pas que l'Organisation des Nations

because it wants to create a satellite there. For our part we are not willing to concede failure simply because of a Soviet veto. We believe that the United Nations must take action to provide funds for the Congo. It must take action to protect the Congo against attempts at subversion such as I have mentioned.

173. Inasmuch as the Council has been unable to fulfil its responsibilities owing to this veto, I propose the following resolution which I urge the Council to adopt promptly:

"The Security Council,

"Having considered the item on its agenda as contained in document S/Agenda/906,

"Taking into account that the lack of unanimity of its permanent members at the 906th meeting of the Security Council has prevented it from exercising its primary responsibility for the maintenance of international peace and security,

"Decides to call an emergency special session of the General Assembly as provided in General Assembly resolution 377 A (V) of 3 November 1950, in order to make appropriate recommendations."

174. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): After the statement which has just been made by the representative of the United States, I must express my amazement at the attitude which the Government of the United States is now taking on this question.

175. The fifteenth regular session of the General Assembly is to open on Tuesday, 20 September. This session, as is known, will be attended by the Heads of Government of many States of the world, including the Heads of Government of many African countries. At our instance, the question of the Congo has been proposed for inclusion in the agenda of the session. What is more, the Assembly is also to consider, at this regular session, the question of admitting new Members to the United Nations, among them fourteen new African States. Yet the United States wishes an emergency special session of the General Assembly to be held two days before the fifteenth session. Why? Cannot the question be discussed in two days' time — if you wish to have it discussed, in the General Assembly, by a large number of States?

176. Why do we need an emergency special session? When a week ago we insisted on the convening of the Security Council as a matter of urgency, in view of the difficulties and the serious situation which had developed in the Congo, the United States objected; it procrastinated, because it was preparing a reversal of the position; now that it has done so, it wants its handiwork to be approved by the General Assembly.

177. The manoeuvres on this question are quite obvious, they are plain for all the world to see; and the fact that the United States is now proposing the convening of an emergency session is merely proof of their machinations to the detriment of the African States and of all those who are interested in the young

Unies réussisse au Congo, parce qu'elle veut faire de ce pays un satellite. Quant à nous, nous ne sommes pas disposés à nous tenir pour battus simplement à cause d'un veto soviétique. Nous pensons que les Nations Unies doivent agir en vue de fournir des fonds pour le Congo. Elles doivent agir pour protéger le Congo contre des tentatives de subversion comme celle que j'ai mentionnée.

173. Le Conseil n'ayant pu s'acquitter de ses responsabilités du fait de ce veto, je présente le projet de résolution ci-après, que je demande instamment au Conseil d'adopter sans retard:

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant examiné la question inscrite à son ordre du jour tel qu'il figure dans le document S/Agenda/906,

"Tenant compte du fait que le manque d'unanimité des membres permanents du Conseil de sécurité à la 906ème séance a empêché le Conseil de s'acquitter de sa responsabilité principale touchant le maintien de la paix et de la sécurité internationales,

"Décide que l'Assemblée générale sera convoquée en session extraordinaire d'urgence conformément aux dispositions de la résolution 377 A (V) de l'Assemblée générale, en date du 3 novembre 1950, afin de faire les recommandations appropriées."

174. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Après la déclaration que vient de faire le représentant des Etats-Unis, je dois exprimer mon très vif étonnement devant la position qu'adopte maintenant son gouvernement sur cette question.

175. En effet, la quinzième session ordinaire de l'Assemblée générale s'ouvrira mardi prochain, le 20 septembre. A cette session assisteront, comme on le sait, les chefs de gouvernement d'un grand nombre d'Etats, notamment de nombreux Etats africains. Nous avons proposé d'inscrire la question du Congo à l'ordre du jour de cette session. Qui plus est, l'ordre du jour de cette session comprend l'admission de nouveaux membres, parmi lesquels on compte 14 nouveaux Etats africains. Cependant, voilà que les Etats-Unis veulent une session extraordinaire de l'Assemblée générale deux jours avant cette session ordinaire. Pourquoi? A quelles fins? Ne pourra-t-on pas examiner cette même question dans deux jours si vous voulez qu'un grand nombre d'Etats la discutent à l'Assemblée générale?

176. Pourquoi est-il nécessaire de convoquer une session extraordinaire? Lorsqu'il y a une semaine nous insistions pour convoquer d'urgence le Conseil de sécurité par suite des difficultés et de la situation grave qui s'étaient créées au Congo, les Etats-Unis s'y sont opposés et ont retardé la convocation du Conseil de sécurité parce qu'ils préparaient un coup d'Etat au Congo, et que leurs préparatifs sont maintenant achevés. Ils ont retardé la convocation du Conseil. Et, à présent, ils veulent faire sanctionner leur œuvre par l'Assemblée générale.

177. Les manoeuvres dont cette question fait l'objet sont tout à fait évidentes, tout le monde peut les voir et, si les Etats-Unis proposent maintenant de convoquer une session extraordinaire, c'est là seulement la preuve de leurs machinations au détriment des Etats africains, au détriment de tous ceux qui veulent

African States' real independence, their real liberation from the colonial yoke.

178. You wish to hold an emergency special session hurriedly—so that the world will not be able to see what it is all about, so that the representatives of States attending that session may be frightened by your statements that the Congo is in danger of being turned into a satellite, that peace must be saved, and so on and so forth.

179. These attempts to frighten the African countries will do you no good, and will have no effect whatever on a country which is firmly and consistently following, and will continue to follow, a policy for the complete liberation of colonial peoples, the granting of true independence, and the maintenance and strengthening of such independence. You will not frighten us like that.

180. You can, of course, decide now to convene an emergency special session, but the absurdity of such a decision is obvious to the whole world. You cannot wait two days, yet you waited such a long time! When we proposed to you a session of the Security Council, you put it off from day to day because you wanted to wait and see whether something in the Congo would change, whether you would manage—with Belgian help and the use of the machinery and Command of the United Nations—to overthrow the existing Government and substitute one of your own. You were not in a hurry then, but you are in a hurry now.

181. I think that the main considerations by which the Government of the United States is moved in proposing the emergency special session are connected with the pre-election period: the American people has to be shown how firm the United States is on this question, it has to be shown that the United States is concerned for the security of Africa and of the world. But the American people will not be deceived by that, and the emergency special session which you wish to arrange will add no lustre to your propaganda and will give you no satisfaction. The regular session which is about to begin will discuss the Congo question, and the other questions of present interest to the world, in a calmer atmosphere, and I think that the representatives of all the States participating in the General Assembly will fully understand the political line you are following, which is by no means directed towards strengthening peace or finding the proper solution for colonial problems.

182. The Soviet delegation will vote against your proposal—because it sees the absurdity of convening an emergency special session two days before the regular session of the General Assembly, and the political mistakenness of such a decision, in view of the fact that the regular session will be attended by Heads of Government and the leading statesmen of all countries, who will be able to discuss questions with great attention and thoroughness—assuming that you intend such questions to be debated seriously, and not for the purpose of propaganda and demagoguery.

réellement l'indépendance et la libération de la domination coloniale pour les jeunes Etats africains.

178. Vous voulez qu'une session extraordinaire ait lieu très rapidement afin que le monde n'arrive pas à s'y retrouver dans cette affaire, afin que les représentants des Etats qui assisteront à cette session soient inquiétés par vos déclarations d'après lesquelles le Congo risquerait de devenir un satellite, d'après lesquelles il faut sauver le monde, etc.

179. Ces essais d'intimider les Etats africains ne vous apporteront rien de bon et n'auront aucune influence sur un Etat qui fermement et sans relâche mène et mènera une politique visant à la libération des peuples coloniaux, à l'octroi à ces peuples d'une indépendance véritable et au maintien et au renforcement de cette indépendance. En ce qui nous concerne, vous n'arriverez pas à nous intimider ainsi.

180. Vous pouvez certes décider maintenant de convoquer une session extraordinaire, mais l'absurdité d'une telle décision est évidente pour le monde entier. Vous ne pouvez pas attendre deux jours alors que vous avez attendu si longtemps! Lorsque nous vous proposons de convoquer le Conseil, vous retardiez la réunion de jour en jour parce qu'il vous fallait attendre pour voir si quelque chose n'allait pas se modifier au Congo, si vous n'alliez pas réussir, grâce à l'aide de la Belgique et à l'utilisation de l'appareil de l'ONU et du Commandement de la Force des Nations Unies, à renverser le gouvernement actuel du Congo pour le remplacer par un gouvernement qui vous serait dévoué. Alors vous n'étiez pas pressés et maintenant vous l'êtes.

181. Je pense que la considération principale dont s'est inspiré le Gouvernement des Etats-Unis en proposant une session extraordinaire a trait aux prochaines élections: il faut montrer au peuple américain l'attitude ferme des Etats-Unis sur cette question, il faut montrer au peuple américain que les Etats-Unis se soucient de la sécurité de l'Afrique, de la sécurité du monde. Mais le peuple américain ne s'y laissera pas prendre, et la session extraordinaire que vous voulez convoquer ne fera guère apparaître votre propagande sous un jour favorable et ne vous donnera pas de satisfaction. Quant à la session ordinaire qui est sur le point de s'ouvrir, elle examinera dans une atmosphère plus calme la question du Congo et d'autres questions qui intéressent actuellement le monde, et je pense que les représentants de tous les Etats qui siègent à l'Assemblée générale comprendront fort bien l'orientation de votre politique, qui ne vise nullement à renforcer la paix et à résoudre les questions coloniales dans le sens qui convient.

182. La délégation soviétique votera contre votre proposition, parce qu'elle voit l'absurdité de convoquer une session extraordinaire deux jours avant l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée générale; elle voit qu'une telle décision serait une erreur du point de vue politique puisque à la session ordinaire participeront les chefs de gouvernement, les dirigeants les plus qualifiés de tous les Etats, qui pourront examiner ces questions avec une plus grande attention et qui seront mieux à même de le faire, si tant est que vous soulevez ces questions pour qu'elles soient discutées sérieusement et non à des fins de propagande et de démagogie.

183. Mr. LEWANDOWSKI (Poland): Since the representative of the United States introduced his draft resolution during the period of the explanation of votes, I request the President's permission to explain briefly my vote and then to express the position of my delegation on the United States draft resolution.

184. My delegation voted against the draft resolution presented by Ceylon and Tunisia. In my appeal before the vote, I made known the principal reasons for our position. Despite the assurances of the authors of the draft resolution and despite the general feeling among representatives of many countries around this table, including representatives of African States, that the legal Government of the Republic of the Congo has to be supported and defended against all efforts to overthrow that Government, that the Government should have full sovereign rights in its actions and policies, and that the territorial integrity and the political independence of the Congo has to be defended—despite all those beliefs and convictions in the statements of policy, those concepts were not included in the text of the draft resolution, although its authors told us that they had those ideas in the back of their minds.

185. However, the Polish delegation was afraid before the vote, and is certain after the vote, that because of those deficiencies in the text of the draft resolution, that draft, if approved, would have been used to revise the former decisions of the Security Council.

186. I do not want to go any further into this problem. I would merely like to draw the attention of the Council and of the authors of the draft resolution to the statement made by the representative of the United Kingdom in explanation of his vote when he said that he voted for the draft resolution presented by Ceylon and Tunisia in the belief that the cause of the situation in the Congo was not Belgian aggression but could be found elsewhere. I wonder whether the authors of the draft resolution foresaw, in drafting their proposal, that it might be interpreted or used in the manner just expressed by the representative of the United Kingdom.

187. May I now be permitted to turn to the draft resolution submitted by the United States delegation. I should like to add to what was said by the representative of the Soviet Union by indicating the following four points.

188. It is not true, as would appear from the second paragraph of the draft resolution, that the Security Council is prevented from exercising its primary responsibility for the maintenance of international peace and security. It is not true that we have no decision on the question of the Congo. We have three approved resolutions which stand and which have to be implemented. If it was not possible to vote upon a resolution which would make clear the necessity to implement the former resolution, it is certainly not the fault of the delegations which were put in the position of having to vote against the draft resolution of Ceylon and Tunisia.

183. M. LEWANDOWSKI (Pologne) [traduit de l'anglais]: Puisque le représentant des Etats-Unis a présenté son projet de résolution pendant la période consacrée aux explications de vote, je demande au Président l'autorisation d'expliquer brièvement mon vote, puis d'exposer l'attitude de ma délégation à l'égard du projet de résolution des Etats-Unis.

184. Ma délégation a voté contre le projet de résolution présenté par Ceylan et la Tunisie. Dans l'appel que j'avais adressé avant le vote, j'avais exposé les principales raisons de notre attitude. En effet, en dépit des assurances données par les auteurs du projet de résolution, bien que les représentants de nombreux pays siégeant à cette table, y compris les représentants d'Etats africains, aient en général estimé qu'il fallait soutenir le gouvernement légitime de la République du Congo et le défendre contre toutes les tentatives visant à le renverser, bien qu'ils aient jugé que ce gouvernement devait agir et fixer sa politique dans la plénitude de ses droits souverains et qu'il était nécessaire de défendre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Congo, ces principes que les représentants avaient pourtant exposés avec conviction dans leurs déclarations générales n'ont pas été repris dans le texte du projet de résolution, quoique ses auteurs nous aient dit qu'ils les avaient eus présents à l'esprit.

185. Les craintes que ma délégation éprouvait avant le vote se sont maintenant transformées en certitude: comme le texte du projet de résolution présente des lacunes, ma délégation est sûre que, s'il avait été approuvé, on l'aurait utilisé pour revenir sur les décisions antérieures du Conseil de sécurité.

186. Je ne veux pas m'étendre davantage sur cette question. Je voudrais simplement appeler l'attention des membres du Conseil et des auteurs du projet de résolution sur la déclaration que le représentant du Royaume-Uni a faite pour expliquer son vote: il a dit qu'il avait voté pour le projet de résolution présenté par Ceylan et la Tunisie parce qu'à son avis la situation au Congo ne s'expliquait pas par une agression de la Belgique mais par d'autres raisons. Je me demande si, en rédigeant leur texte, les auteurs du projet de résolution avaient prévu qu'il pourrait être interprété ou utilisé comme le représentant du Royaume-Uni vient de le faire.

187. Je voudrais maintenant, avec votre permission, dire quelques mots du projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis. J'aimerais ajouter les quatre points suivants à ce qu'a dit le représentant de l'Union soviétique.

188. Contrairement à ce qu'on pourrait penser en lisant le deuxième considérant du projet de résolution, il n'est pas vrai que le Conseil ait été empêché de s'acquitter de sa responsabilité principale touchant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il n'est pas vrai que nous n'ayons pas pris de décision sur la question du Congo. En fait, nous avons approuvé trois résolutions qui demeurent valables et qui doivent être exécutées. S'il n'a pas été possible d'adopter une résolution qui aurait précisé la nécessité d'appliquer la résolution précédente, ce n'est certainement pas la faute des délégations qu'on a mises dans l'obligation de voter contre le projet de résolution de Ceylan et de la Tunisie.

189. Therefore, the situation with regard to the United Nations obligations and duties towards the Congo is clear. There are three valid resolutions, and I would like to express the hope of my delegation that all those who received a mandate to implement them will do it in the future and will pay attention to what was said around this table about the need of correcting the attitude and actions to which the Security Council gave its basic approval in its three decisions.

190. It is true that there is a necessity to consider the present and future development of the United Nations operations in the Congo. There is need for considering the financial assistance. An item for the consideration of those things has already been proposed for inscription on the agenda of the forthcoming session of the General Assembly which will convene on 20 September.

191. To add to the arguments and opinions expressed by the representative of the Soviet Union, I would like to point out that we have been informed that many Heads of State will meet during the regular session, including the Heads of African States who are immediately concerned with the situation in the Republic of the Congo. It would be only just and proper to have their contribution in the further outline of our actions and as regards assistance to the Congo. Furthermore, as we already know, there have been a number of applications for membership from new African States which, as we hope, will be considered and approved during the first day of the regular session of the General Assembly. Would it not be proper and just to permit those new African members to participate in the discussion on the question of the Congo, or is it the intention to exclude those new States from that discussion?

192. For those reasons, my delegation will vote against the United States proposal.

193. The PRESIDENT: The Council will now vote on the draft resolution submitted by the United States delegation.

194. The representative of the Union of Soviet Socialist Republics has asked for the floor.

195. Mr. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): I should like to say that we cannot, in this vote, be guided by resolution 377 A (V) to which the draft resolution refers, since that resolution was adopted in violation of the United Nations Charter which requires unanimity in the Security Council in the matter of convening emergency sessions.

196. We shall therefore regard the adoption of any such resolution as illegal, unless it is approved unanimously by all the permanent members of the Security Council.

197. I deemed it necessary to make this statement before the vote was taken.

198. The PRESIDENT: The Council will now vote on the draft resolution submitted by the United States [S/4525].

A vote was taken by show of hands.

189. Par conséquent, en ce qui concerne les obligations et les devoirs de l'ONU envers le Congo, la situation est claire. Il existe trois résolutions toujours valables; ma délégation exprime l'espoir que tous ceux qui ont reçu pour mandat de les appliquer le feront à l'avenir et qu'ils tiendront compte des paroles prononcées ici quant à la nécessité de redresser l'attitude et les actes auxquels le Conseil de sécurité a donné son approbation de principe dans ce trois résolutions.

190. Certes, il est nécessaire d'examiner l'état actuel et le développement futur des opérations des Nations Unies au Congo. Il y a lieu d'étudier le problème de l'assistance financière, mais on a déjà proposé d'inscrire l'examen de ces questions à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale qui s'ouvrira le 20 septembre.

191. Pour compléter les arguments et les opinions exposés par le représentant de l'Union soviétique, je voudrais souligner que, d'après les informations reçues, de nombreux chefs d'Etat, et notamment des chefs d'Etats africains directement intéressés à la situation dans la République du Congo, se rencontreront au cours de la session ordinaire de l'Assemblée. Il ne serait que normal qu'ils participent aux débats qui permettront de mieux définir la façon dont doivent s'exercer notre action et notre assistance au Congo. Nous savons en outre qu'un certain nombre de nouveaux Etats africains ont demandé à être admis à l'Organisation des Nations Unies, et nous espérons que leurs demandes seront examinées et approuvées dès le premier jour de la session ordinaire de l'Assemblée générale. Ne serait-il pas plus convenable et plus juste de permettre à ces nouveaux Etats Membres africains de participer à l'examen de la question du Congo? Ou bien aurait-on l'intention de les en exclure?

192. Telles sont les raisons pour lesquelles ma délégation votera contre la proposition des Etats-Unis.

193. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'invite maintenant le Conseil à voter sur le projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis.

194. Auparavant, je donne la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

195. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Avant le vote, je voudrais déclarer que nous ne pouvons pas nous laisser guider par la résolution 377 A (V), que mentionne ce projet, étant donné que cette résolution a été adoptée en violation de la Charte des Nations Unies, laquelle exige l'unanimité au Conseil de sécurité lors du règlement des questions relatives à la convocation de sessions extraordinaires.

196. C'est pourquoi nous considérons l'adoption d'une telle décision comme illégale si elle n'est pas prise à l'unanimité des membres permanents du Conseil de sécurité.

197. J'ai estimé nécessaire de faire cette déclaration avant le scrutin.

198. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil va maintenant passer au vote sur le projet de résolution présenté par les Etats-Unis [S/4525].

Il est procédé au vote à main levée.

In favour: Argentina, Ceylon, China, Ecuador, Italy, Tunisia, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Poland, Union of Soviet Socialist Republics.

Abstaining: France.

The draft resolution was adopted by 8 votes to 2, with 1 abstention.

199. Mr. SLIM (Tunisia) (translated from French): I had asked for the floor in order to give an explanation of vote referring to the previous draft resolutions; but I was forestalled by the submission of the latest draft resolution.

200. The Council will remember that in my previous statements I defined, clearly and in detail, my delegation's position concerning the present situation and the measures which, in our opinion, the Security Council ought to take. This is what led my delegation, together with that of Ceylon, to submit the draft resolution appearing in document S/4523.

201. I and my delegation still adhere to these principles. We tried to make an effort at conciliation. When the vote was taken on the Soviet Union's draft resolution, my delegation abstained, although, as my own statements clearly show, the principles embodied in it were not calculated to secure my delegation's support. But, I repeat, in an attempt at conciliation, my delegation abstained.

202. Despite that fact, our draft resolution was not adopted and the very thing we were trying to avoid has happened.

203. I wanted to give these explanations in order to ensure that my vote on the Soviet draft resolution would not be misinterpreted.

204. The PRESIDENT: Since no other representatives wish to speak, I can say that we have reached the end of our deliberations. The resolution which has been adopted will transfer from the Security Council to the General Assembly a heavy responsibility.

205. I should like to conclude by expressing the hope that the General Assembly will succeed where, unfortunately, the Council has failed, notwithstanding all our efforts.

*The meeting rose on Saturday, 17 September,
at 2.10 a.m.*

Votent pour: Argentine, Ceylan, Chine, Equateur, Italie, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Votent contre: Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstient: France.

Par 8 voix contre 2, avec une abstention, le projet de résolution est adopté.

199. M. SLIM (Tunisie): J'avais demandé la parole pour une explication de vote portant sur les projets de résolution précédents; mais j'ai été devancé par le dépôt du dernier projet de résolution.

200. Le Conseil se rappellera que, lors de mes précédentes interventions, j'ai défini, avec clarté et précision, la position de ma délégation au sujet de la situation actuelle et des mesures qui, à notre avis, devaient être prises par le Conseil de sécurité. C'est ce qui a incité ma délégation à présenter, en commun avec la délégation de Ceylan, le projet de résolution qui fait l'objet du document S/4523.

201. Ces principes demeurent les miens et ceux de ma délégation. Nous avons essayé de faire un effort de conciliation. Lors du vote sur le projet de résolution de l'Union soviétique, ma délégation s'est abstenue bien que, comme il ressort des interventions précises que j'ai faites, les principes qui y sont contenus ne fussent pas de nature à rencontrer l'agrément de ma délégation. Pourtant, je le répète, dans un effort de conciliation, ma délégation s'est abstenue.

202. En dépit de cela, notre projet de résolution n'a pas été adopté et ce que nous voulions éviter s'est produit.

203. J'ai tenu à donner ces explications pour que mon vote au sujet du projet de résolution de l'Union soviétique ne puisse pas être mal interprété.

204. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Puisque aucun représentant ne demande la parole, je crois pouvoir dire que nous avons terminé nos délibérations. Par la résolution qu'il vient d'adopter, le Conseil de sécurité confie à l'Assemblée générale une lourde responsabilité.

205. Permettez-moi de conclure en exprimant l'espoir que l'Assemblée générale réussira là où, malheureusement, nous avons échoué malgré tous nos efforts.

*La séance est levée le samedi 17 septembre,
à 2 h 10.*